

**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE**  
 ◆ ◆ ◆  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU JEUDI 9 MARS 2023 - 18 H 30**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 31 et procède à l'appel nominatif des Élus.

|                      |   |
|----------------------|---|
| <b>PRÉSENTS</b>      | Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, GOSSELIN, LE PRIOL, ROUER, SIMÉON, STEMER, VITET et VOISIN<br>MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LOUZON, PILET, RIVIER et SÉVERAC   |
| <b>PROCURATIONS</b>  | Mme CALVO a donné procuration à Mme VITET<br>Mme LACOSTE a donné procuration à M. SÉVERAC<br>Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LE PRIOL<br>Mme VALENTI a donné procuration à Mme VOISIN<br>M. LORRAIN a donné procuration à M. MAILHÉ  |
| <b>ABSENT(E)S</b>    | Mme MARNAC et M. MAILHÉ   |
| <b>PRÉSIDENT</b>     | Mme SIMÉON Françoise, Maire   |
| <b>SECRÉTAIRE</b>    | Mme LE PRIOL Laëtitia   |
| <b>ORDRE DU JOUR</b> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Désignation du Secrétaire de Séance</li> <li>2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2023</li> <li>3 - Aide aux populations de Turquie et Syrie frappées par des séismes</li> <li>4 - Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023</li> <li>5 - Actualisation de la tarification de la salle de cinéma - modification de la délibération du 30 janvier 2023</li> <li>6 - Demande d'une subvention auprès du Conseil Régional d'Occitanie - travaux de mise aux normes de l'ascenseur de l'hôtel de ville</li> <li>7 - Demande d'une subvention auprès du Conseil Régional d'Occitanie et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne - réalisation d'un pump-track</li> <li>8 - Convention de mise à disposition du terrain de sport synthétique du lycée - commune de Fonsorbes-Conseil Départemental de la Haute-Garonne et Conseil Régional d'Occitanie</li> <li>9 - Création d'un local pour le service entretien et de stockage pour les associations - demande d'autorisation de dépôt de toutes les autorisations d'urbanisme</li> <li>10 - Échange de parcelles situées chemin Bénech - projet d'urbanisation et d'aménagement routier au square de l'Ariège</li> <li>11 - Motion relative à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale</li> <li>12 - Travaux du SDEHG - rénovation des lanternes du Jardin du Calvaire</li> <li>13 - Travaux du SDEHG - création d'un réseau d'éclairage public sur le parking de la Bascule</li> <li>14 - Travaux du SDEHG - rénovation de la boucle hors service du chemin Marial</li> <li>15 - Travaux du SDEHG - remplacement d'un câble rue des Charmes</li> <li>16 - Décisions prises par Mme la Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT</li> <li>17 - Questions orales posées par les divers groupes</li> <li>18 - Informations diverses</li> </ol> |

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| <b>Convocation :</b>    | <b>Nombre de membres :</b> |
| date : 2 mars 2023      | du Conseil Municipal : 33  |
| envoi : 3 mars 2023     | en exercice : 33           |
| affichage : 3 mars 2023 | présents : 26              |
|                         | votants : 31               |

**1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Mme la Maire : c'est au tour du groupe "Fonsorbes Citoyenneté". Mme LE PRIOL ?  
 Mme LE PRIOL accepte.

## Arrivée de M. MAILHÉ Christophe à 18 h 32

|                   |               |              |
|-------------------|---------------|--------------|
| Nombre de membres | Présents : 27 | Votants : 32 |
|-------------------|---------------|--------------|

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme LE PRIOL Laëtitia, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" en qualité de secrétaire de séance.

|             |              |    |
|-------------|--------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :       | 32 |
|             | Contre :     | 0  |
|             | Abstention : | 0  |

## 2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023

Mme la Maire : avez-vous des remarques sur le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023 ?

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : je vous avais demandé le courrier de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) disant que nous n'avions droit à aucune aide, je l'avais demandé au Conseil d'avant, je vous l'ai demandé au Conseil ...

Mme la Maire : ... oui, cela a été regardé...

M. Mailhé : ... je vous le redemande là.

Mme la Maire : je suis étonnée qu'il n'y ait pas eu de suite. Ce dont je suis sûre, c'est qu'effectivement nous avons sollicité l'ADEME pour des subventions, et nous n'avons jamais rien eu. Par contre, nous l'avons interpellée pour qu'elle nous l'écrive, mais nous n'avons pas eu d'écrit de l'ADEME disant ...

M. Mailhé : ... nous en aurons un, écrit ?

Mme la Maire : je ne sais pas parce que cela a été demandé ...

M. Mailhé : ... je l'attends, je le redemanderai au Conseil ...

Mme la Maire : ... oui, sauf que nous la sollicitons, mais si nous n'avons pas de retour ... Je sais qu'en l'occurrence cela a été fait par l'agent, et nous l'avons redemandé parce que j'ai lu le procès-verbal récemment, et que j'ai revu les questions et demandes, sauf que nous avons la certitude d'avoir fait la démarche de demande de subventions et d'avoir eu des réponses négatives. Mais, nous n'avons pas de courrier concernant ...

M. Mailhé : ... au moins nous disons quelque chose sur le procès-verbal.

Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023.

|             |                              |    |
|-------------|------------------------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :                       | 32 |
|             | Contre :                     | 0  |
|             | Abstentions :                | 0  |
|             | Refus de vote :              | 0  |
|             | Ne participent pas au vote : | 0  |

## 3 - AIDE AUX POPULATIONS DE TURQUIE ET SYRIE FRAPPÉES PAR DES SÉISMES (délibération n° 2023-021)

Mme la Maire : cela a été présenté en commission finances.

M. Rivier, Adjoint délégué aux finances : les populations de Turquie et Syrie ont été frappées par les séismes survenus les 6 et 20 février 2023. Aussi, il est proposé d'apporter une aide financière d'un montant de 2 500,00 € qui sera versé à l'AMF (Association des Maires de France).

Ce dossier a été examiné par la commission des finances du 1<sup>er</sup> mars 2023. Au cours de cette réunion, il a été demandé quel serait le fléchage de cette aide. Donc, nous la versons à l'AMF.

Mme la Maire : nous n'avons pas de réponse à apporter à cette question. Nous faisons confiance à l'Association des Maires de France pour l'apporter à des populations qui en ont effectivement besoin. Nous pouvons espérer que ce sera plus en Turquie qu'en Syrie compte-tenu de ce qu'est le régime syrien. Mais, nous nous en remettons au choix de l'AMF.

*Des Élus s'expriment hors micro.*

Mme la Maire : des victimes oui, mais nous ne savons pas ce qu'en fera le régime. La difficulté est là.

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : c'est pour cela qu'il y avait le débat lors de la commission, pour être sûrs que l'argent aille aux sinistrés.

Mme la Maire : je comprends bien. Mais nous faisons confiance à l'AMF.

M. Pilet : bien-sûr, sur le principe il n'y a aucun souci puisque nous le faisons maintenant, malheureusement, chaque fois qu'il y a des épisodes malheureux comme ça.

Nous voulions en profiter pour savoir si nous pouvions avoir un retour, savoir comment cela se passait pour les familles ukrainiennes hébergées par la commune. C'est vrai, cela a été mis en place, mais nous n'avons pas eu de retour.

Mme la Maire : manifestement, pour les enfants il n'y a pas de souci, cela se passe bien. Les parents ne travaillent pas, avec des difficultés d'apprentissage du français malgré le fait qu'il y ait sur la commune une Ukrainienne qui parle parfaitement bien français puisqu'elle était professeur de français en Ukraine, ils ont des difficultés avec cela. Les mères de famille participent aux animations du Secours Catholique, du Centre Social, avec les difficultés liées au fait qu'elles ne maîtrisent pas le français.

Mais pour autant, nous les avons vus récemment, ils sont contents d'être là, ils n'ont pas l'intention de repartir. Afin, "ils sont contents d'être là" ... Les enfants sont bien intégrés, ils ont des copains, des activités sportives. Ils n'envisagent pas pour l'instant de retourner en Ukraine. Donc, nous continuons à les accueillir dans le logement que nous avons mis à leur disposition.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de verser à l'AMF une aide financière d'un montant de 2 500,00 € pour aider les populations de Turquie et Syrie.

|             |              |    |
|-------------|--------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :       | 32 |
|             | Contre :     | 0  |
|             | Abstention : | 0  |

#### 4 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2023 (délibération n° 2023-022)

M. Rivier : nous allons faire une présentation assez rapide du ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires) que vous avez tous reçu et lu. Ensuite, nous verrons les questions, et le débat s'ensuivra.

*Le ROB est présenté par vidéoprojection.*

#### Le contexte

- Contexte socio-économique et géopolitique (guerre en Ukraine) difficile pour tous, les collectivités territoriales sont particulièrement touchées : dépenses supplémentaires auxquelles nous devons faire face
- Augmentation importante du coût de l'énergie
- Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires
- Inflation : à ce jour, l'inflation est prévue autour de 6 % pour 2023.

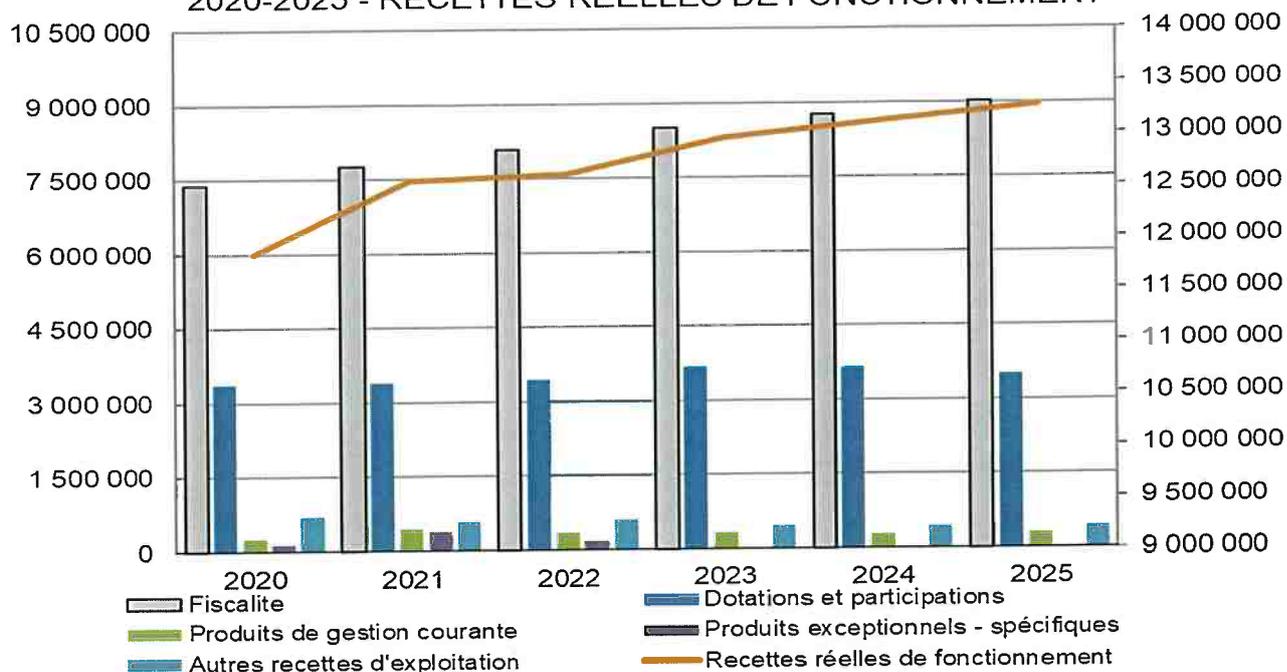
Malgré cela, notre volonté est de ne pas augmenter les taux des impôts communaux tout en maintenant le niveau et la qualité des services.

Notre niveau d'investissements reste conséquent, une grande partie de ceux-ci, comme les années précédentes, s'inscrit dans le développement durable (isolation thermique des bâtiments, panneaux photovoltaïques, plantations, réseau de chaleur, ...).

#### Recettes de Fonctionnement

Je vous ai mis le graphe du rapport.

### 2020-2025 - RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



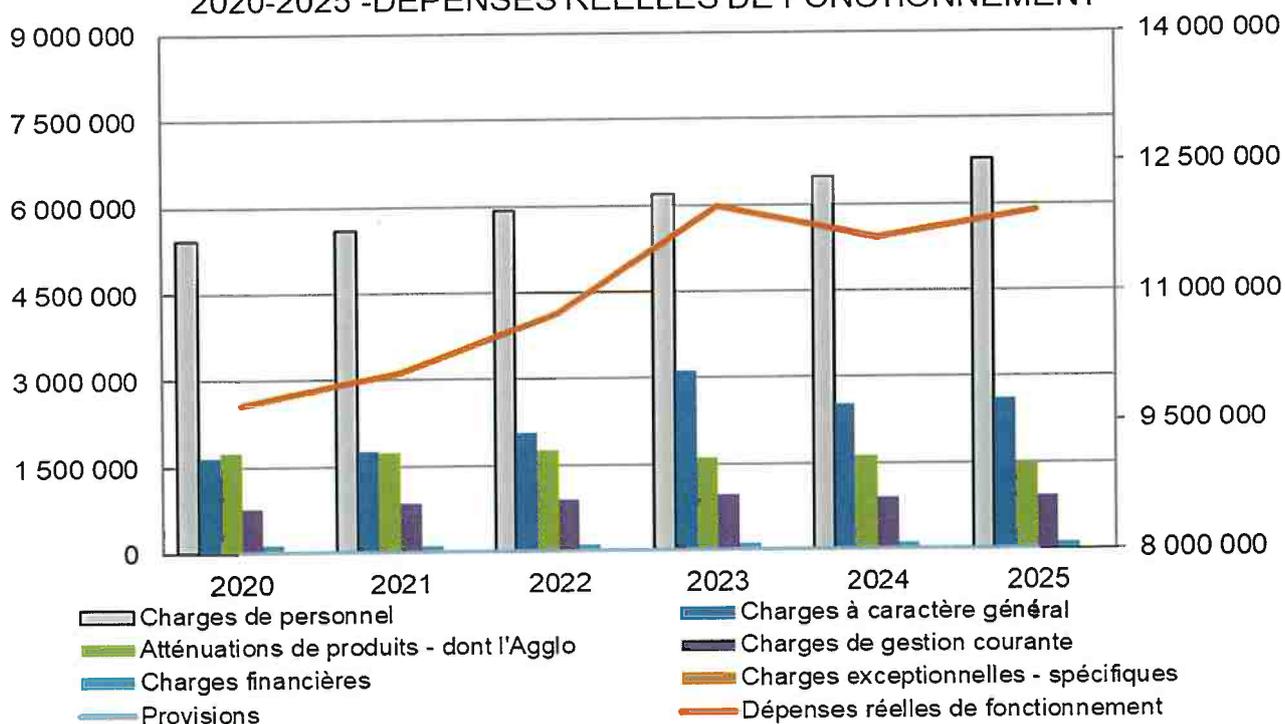
- La fiscalité, les barres grises du graphe, représente 65 % des recettes réelles de fonctionnement. En 2023, elle augmente avec la variation de 7 % des bases des locaux d'habitation.
- Les dotations et participations, les barres bleues, représentent 27 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ces deux postes à eux tout seuls représentent donc 92 % des recettes. Nous voyons que les autres recettes représentent peu.

Nous voulons aussi quand même appuyer sur un point : la taxe additionnelle aux droits de mutation : en 2022, la ville de Fonsorbes a encore encaissé un montant important (597 K€). Pour 2023, nous avons pris l'hypothèse d'un encaissement à hauteur de 475 K€, que nous avons reporté sur 2024 et 2025.

### Dépenses de Fonctionnement

### 2020-2025 -DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



La courbe orange représente le total des dépenses réelles de fonctionnement.

La barre grise représente les charges de personnel, grosse partie du budget.

Nous allons faire un focus sur la barre bleue : elle a beaucoup augmenté cette année.

Le gaz a augmenté de 100 K€ en 2022 et devrait augmenter de 200 K€ en 2023.

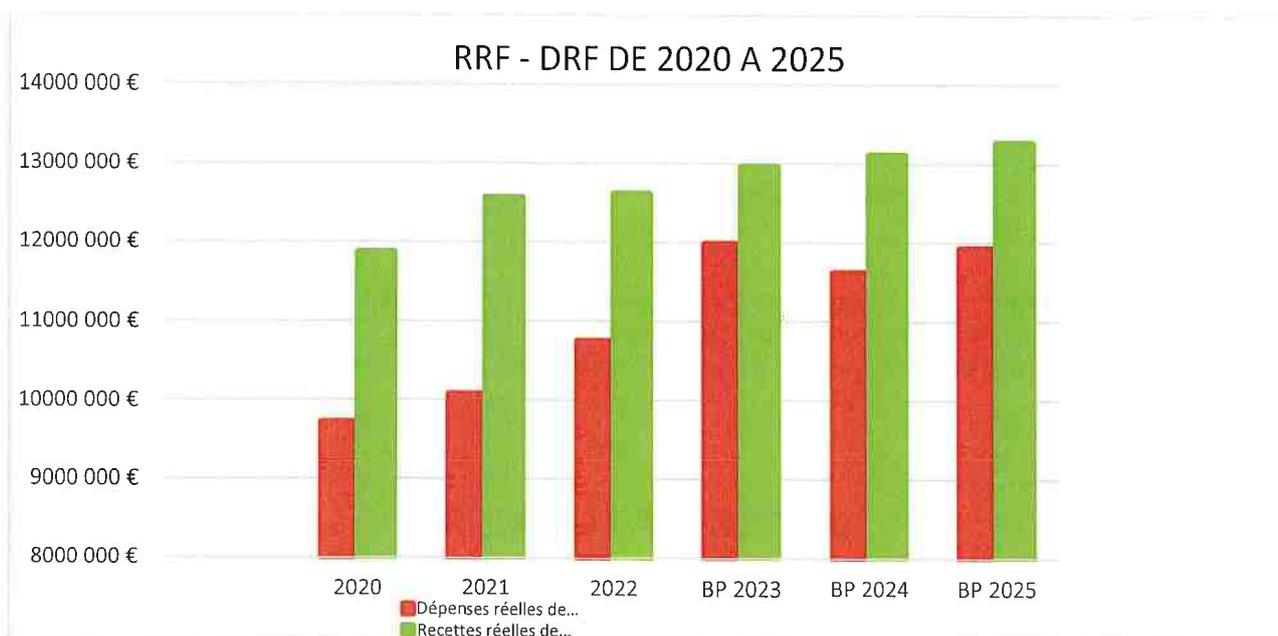
L'électricité devrait augmenter de 600 K€ en 2023.

Ces deux postes représentent donc 1,4 M€, soit 45 % des charges à caractère général et 12 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges à caractère général, barre bleue, devraient passer de 2 M€ en 2022 à 3 M€ en 2023, soit une augmentation de 50 %.

Pour limiter ces charges, la commune a mis en place le plan de sobriété énergétique.

Pour résumer les deux diapositives précédentes, nous avons fait une petite comparaison entre les dépenses et les recettes :



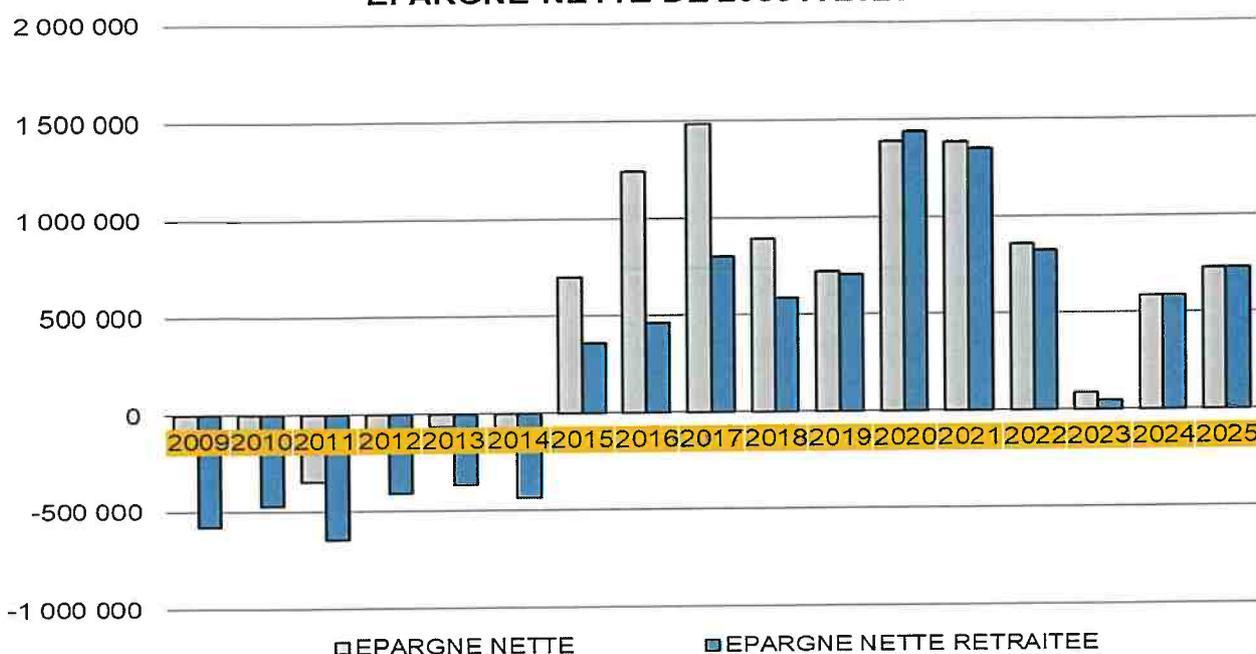
Les chiffres de 2023 sont : 13 M€ de recettes réelles de fonctionnement, et 12 M€ de dépenses réelles de fonctionnement. Vous voyez qu'il n'y a plus que 1 M€ entre les deux.

Ensuite, nous expliquons la baisse des dépenses en 2024 par la baisse des coûts de l'énergie et la baisse aussi de la consommation que nous espérons avec les investissements que nous faisons cette année, que nous avons déjà commencés l'année dernière.

### Épargne nette

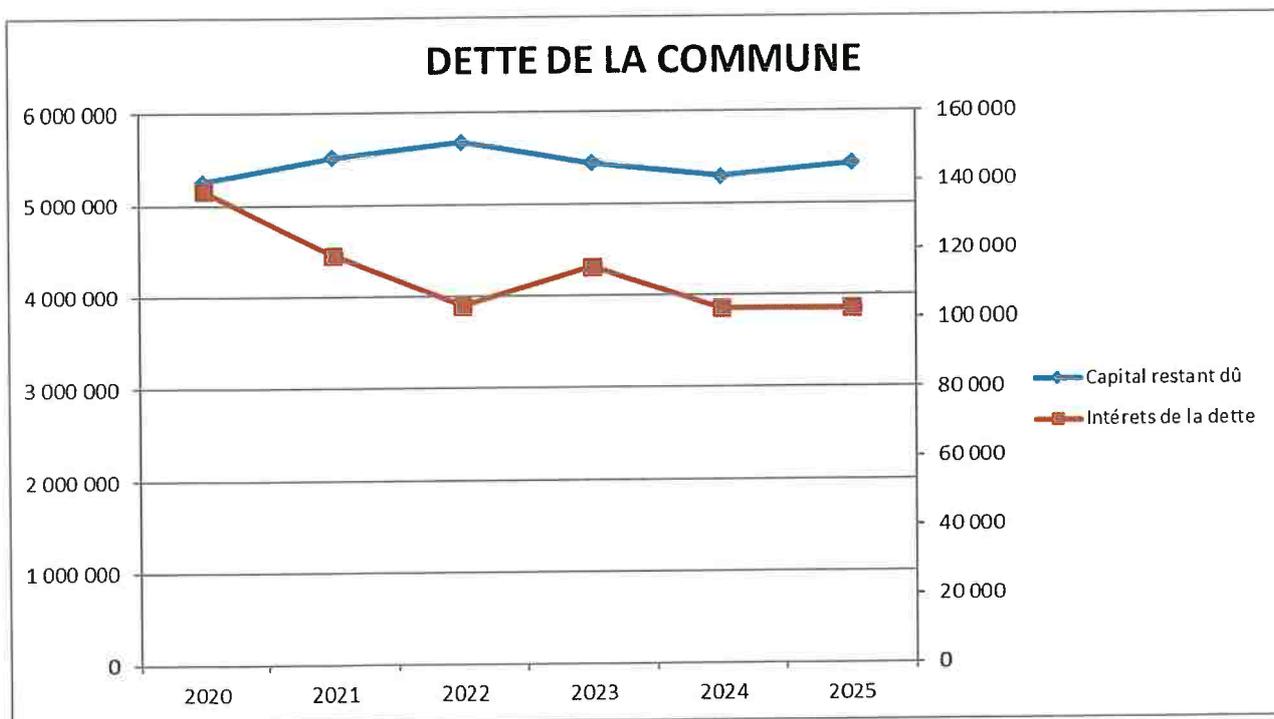
De ce graphe, nous pouvons présenter celui de l'épargne nette.

### EPARGNE NETTE DE 2009 A 2025



Nous voyons cette année que l'épargne nette n'est pas négative, nous avons réussi à la conserver positive. Nous sommes à 90 K€ d'épargne nette et 50 K€ d'épargne nette retraitée. L'épargne nette retraitée tient compte du reversement des budgets annexes, soit 40 K€ pour cette année.

#### La dette



En 2023, toujours pareil, nous voyons qu'il y a un petit pic. Fin 2022, nous étions à 454 €/habitant ; la moyenne de la strate est de 816 €/habitant. Donc, elle reste quand même faible.

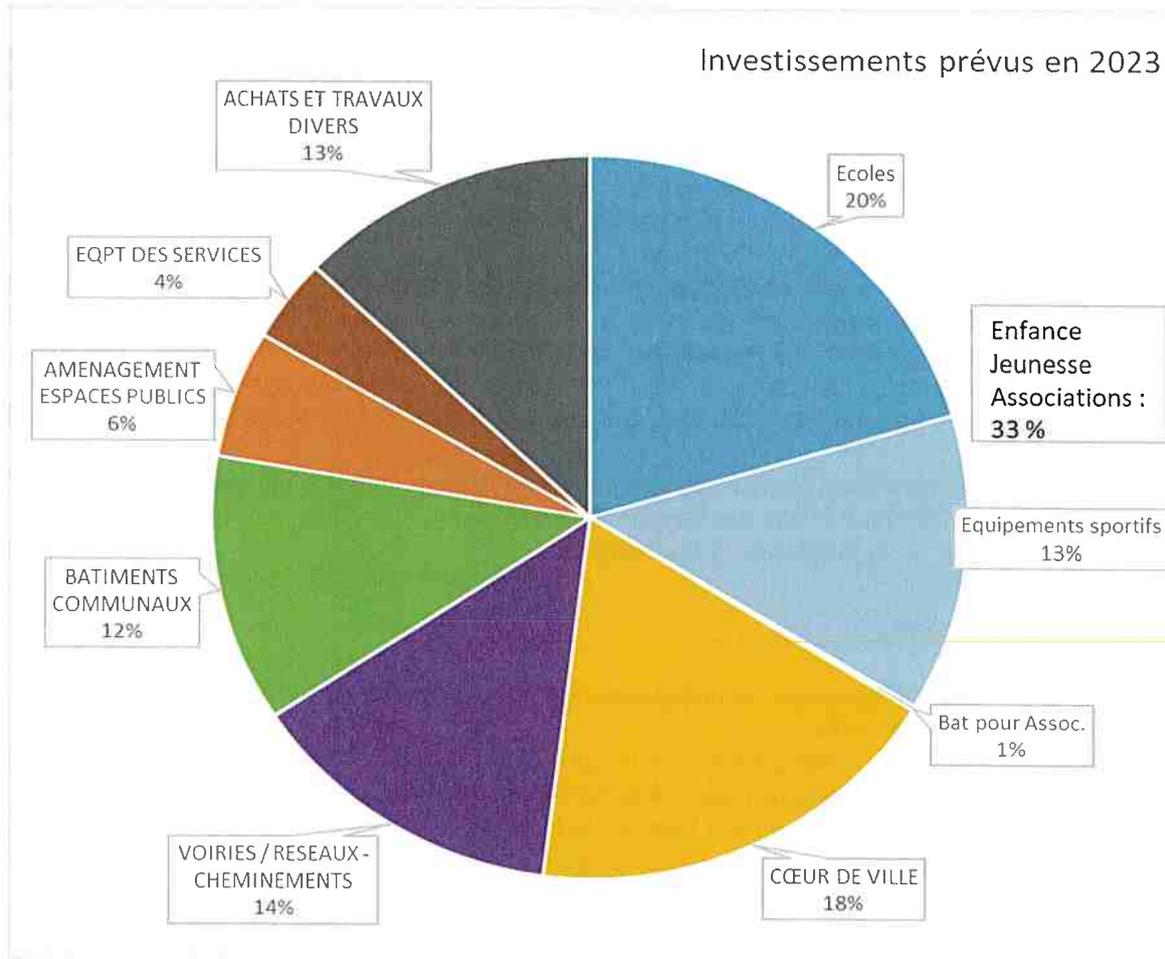
**Les investissements**

Nous le répétons tous les ans : nous ne savons pas vous donner la part du développement durable. Nous avons donc mis "le développement durable est transversal", il est partout. Mme VITET vous fera un focus tout à l'heure sur les détails les plus marquants des investissements en développement durable.

Nous gardons un autofinancement important : 1,96 M€.

Les recettes d'investissement sont à 9,2 M€. Nous prendrons donc cette année un emprunt de 650 K€.

Le camembert vous donne les pourcentages :



Je peux vous donner les chiffres :

- Écoles : 1,6 M€
- Équipements sportifs : 1 M€
- Bâtiments pour les associations : 15 K€
- Cœur de ville : 1,4 M€
- Voiries/ Réseaux - cheminements doux : 1 M€
- Bâtiments communaux : 948 K€
- Aménagement d'espaces publics : 450 K€
- Équipement des services : 293 K€
- Achats et travaux divers : 1 M€

*Arrivée de Mme MARNAC Sandrine à 18 h 43*

|                   |               |              |
|-------------------|---------------|--------------|
| Nombre de membres | Présents : 28 | Votants : 33 |
|-------------------|---------------|--------------|

## Ressources Humaines

Je laisse la parole à M. SÉVERAC.

M. Séverac, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué au secteur "Ressources Humaines-Dialogue Social" : le Rapport d'Orientations Budgétaires fait le point sur la situation des effectifs de la collectivité et détaille l'évolution des crédits alloués aux Ressources Humaines en 2022, qui étaient en progression de 4,51 %, et les différentes mesures qui ont été prises.

La plupart de ces mesures : majoration du point d'indice, bien légitime face à l'inflation importante que nous connaissons et au blocage imposé de longue date, revalorisation des grilles indiciaires de la catégorie C, autres modifications étant intervenues en cours d'année 2022, se répercutent totalement sur le budget 2023, ce que l'on appelle "l'effet en année pleine".

La préparation budgétaire 2023, qui est donc en cours, a été effectuée avec la volonté d'améliorer les conditions de travail des agents et l'accompagnement de leur carrière et leurs souhaits d'évolution dans la mesure du possible, et la volonté de maintenir et d'améliorer la qualité du service public rendu à nos administrés qui passe d'abord essentiellement par le travail et l'implication remarquable de nos agents. Cette vision sera complétée en cours de route par les plans d'actions issus de l'enquête en cours concernant l'analyse du travail dans nos services, en premier lieu le service entretien, et l'évaluation globale des risques psychosociaux.

La préparation budgétaire a pris en compte une analyse des demandes des agents ; une majorité des demandes d'évolution de changement de poste a été prise en compte. Elle prend aussi en compte un montant pour la révision du régime indemnitaire, l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise), qui, d'après la délibération de 2018, aurait dû être revu en 2022. Donc, il va l'être prochainement, et sera prolongé en 2024, ainsi que pour le forfait mobilités durables acté lors du dernier Conseil Municipal.

La démarche d'augmentation d'heures des agents à temps non complet qui souhaitent augmenter leur quota horaire continuera en 2023 en fonction des besoins des services.

Un effort sera aussi fait sur la formation, notamment en :

- Management
- Conduite de projet
- Laïcité
- SSIAP 1 (Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne)

en plus des formations habituelles.

Côté du renforcement des moyens des services, en plus des recrutements déjà lancés, qui seront effectifs en 2023, et des remplacements des agents partant à la retraite, de nouveaux postes seront créés, à savoir :

- 1 poste de Responsable adjoint des Ressources Humaines
- 1 poste de Technicien en rénovation énergétique
- 1 poste d'Agent administratif en renfort de certains services
- 1 poste d'Agent administratif aux Services Techniques pour répondre à la demande de changement de poste
- 1 contrat en apprentissage en informatique, en plus du remplacement de l'agent qui part à la retraite

Ainsi, le poste budgétaire 012 continuera d'évoluer en 2023 en progressant de 4,6 %, et dépassera désormais les 6 M€.

C'est naturellement le poste budgétaire le plus important du budget de la collectivité. Mais au-delà de la réalité des chiffres, même des graphiques, il convient de considérer l'importance de l'investissement humain que cela représente pour répondre aux besoins et aux attentes de nos concitoyens, et à la nécessité d'un service public efficient.

Aussi, nous en profitons pour saluer ici et remercier l'ensemble des personnels communaux qui donnent de leur temps et de leur motivation pour effectuer leur travail au quotidien, avec une pensée toute particulière évidemment pour les agents du service entretien, mais pour d'autres services également pour leur investissement et le travail fourni, et aussi tout particulièrement pour notre DGS (Directrice Générale des Services) et les agents du service des Ressources Humaines qui, en l'absence de la DRH (Directrice des Ressources Humaines), assument une charge de travail accrue et une tâche assez compliquée, pour parler par euphémisme, nous allons dire.

Mme Vitet, Adjointe déléguée au Développement Durable : dans le cadre du Développement Durable, la Mairie s'inscrit dans deux démarches essentielles, la démarche de transition énergétique et la démarche de transition écologique, à savoir :

### Transition énergétique

- Continuité de l'amélioration des modes de déplacements par des actions communales (PDES, pistes multi modales, dont la piste de Boulbènes-Picotalent) et des actions avec les partenaires (le Conseil Départemental avec le Réseau Express Vélo, le Muretain Agglo avec le schéma directeur cyclable)
- Réduction des consommations (poursuite de la rénovation des bâtiments)
- Production d'énergie propre (avec les travaux qui ont commencé pour les ombrières photovoltaïques, avec le travail fait sur le réseau de chaleur)

### Transition écologique

- Cadre de vie attractif, que nous retrouvons dans le projet de cœur de ville, avec un cadre de vie urbain agréable
- Lien social avec des instances participatives (conseils de quartiers, différents ateliers de l'Agenda 21)
- Plantations qui seront effectuées, mais qui seront évidemment tributaires des conditions climatiques estivales, que nous ne pourrions malheureusement guère maîtriser (plantations de haies, d'arbustes)
- Rafraîchissement des cours d'école et aménagement d'une salle "fraîcheur" dans chaque école

Mme la Maire : donc, place au débat. Nous vous écoutons Mesdames, Messieurs.

M. Pilet : je vais peut-être commencer. Nous avons préparé une petite intervention.

Mme la Maire : donc, M. PILET.

M. Pilet : merci.

"Nous avons étudié avec attention ce Rapport d'Orientations Budgétaires 2023, dans le court délai à notre disposition.

Nous le trouvons particulièrement intéressant.

Son intérêt réside dans ses manques, par tous les éléments absents. Il reflète la gouvernance actuelle de la commune, les espaces démocratiques et légaux ne sont plus utilisés ou seulement en pure forme, juste avant les Conseils. Les projets et réalisations apparaissent dans la presse, les réseaux sociaux. A lire ce document, donc le ROB, il n'y aurait que des projets bienveillants et mirifiques sans problématique spécifique associée. Mais alors, comment pouvoir se saisir de l'attendu mentionné en introduction page 5 nous citons "le présent rapport vise avant tout à apporter les éléments de réflexions nécessaires à la prise de décision des Élus".

Regardons tout cela de plus près :

Sur le contexte général, nous découvrons que l'hémisphère sud n'existe pas (seule l'Australie est citée), les apports se basent sur les économies américaines et chinoises. Il nous semble que bien d'autres pays ont des impacts non négligeables dans cette économie mondialisée, tout comme les effets du réchauffement climatique, absents de ce rapport.

De même, en dehors de l'Ukraine, silence sur toutes les autres tensions et conflits qui peuvent exister en Afrique, au Pérou, en Iran, en Afghanistan, en Israël, etc, qui amènent des incertitudes et des risques de crises majeures.

Les indicateurs de croissance et de l'activité économique sélectionnés amènent à rester dans la seule logique de consommation productiviste, qui détruit notre nature, contribue au déséquilibre des relations géopolitiques et participe à l'aggravation de la crise climatique et aggrave les écarts entre plus riches et plus pauvres. Au dernier sommet de Davos, des personnes fortunées ont indiqué qu'il fallait stopper cet écart qui se creuse entre riches et pauvres au risque de voir nos sociétés exploser.

*Arrivée de Mme LACOSTE Christine à 18 h 51*

|                   |               |              |
|-------------------|---------------|--------------|
| Nombre de membres | Présents : 29 | Votants : 33 |
|-------------------|---------------|--------------|

Ramenons tout cela à un exemple : l'utilisation des aliments dans nos cantines provenant de l'industrie agro-alimentaire utilisant des produits venant d'Amérique du sud participant à la déforestation de l'Amazonie qui impacte le climat. Donc, notre gain financier à l'instant T nous détruit irrémédiablement à l'instant T plus 1. Et la facture ne sera que plus lourde.

Rapprochons-nous de la commune :

Depuis 2014, nous ne cessons de demander systématiquement le recours aux énergies renouvelables, du solaire à l'éolien, à la géothermie, à la récupération des eaux de pluies. En réponse nous avons tout entendu : ce n'est pas au point, ce n'est pas écolo, et surtout c'est trop cher.

Si depuis 2014, ces choix d'investissements avaient été faits, ils seraient amortis et nous serions dans une autre situation aujourd'hui, notamment par rapport aux fluides, vous l'avez tous compris. A priori, nous allons enfin nous y mettre, et nous en sommes ravis.

Pour éclairer nos débats, mettons en lumière les contrats passés avec Total, qui réalise des profits records, pour la fourniture du gaz et de l'électricité à des tarifs des plus élevés. Nous allons payer ce prix fort pour un an pour l'électricité et 3 ans pour le gaz. Donc, nous vous demandons de voir avec le Muretain agglo afin d'activer les clauses juridiques devant exister dans ces contrats pour ajuster les tarifs. Nous regrettons que cela n'apparaisse pas dans le ROB.

Nous voyons aussi que le choix est fait d'affecter une somme conséquente du résultat 2022 à l'investissement pour 2023, nous confirmant que des marges pour amortir l'impact de la crise pour nos concitoyens étaient réalistes et possibles. Il aurait été de bon ton de le souligner pour rester dans la logique de vos propos introductifs.

Nous mesurons que les recettes exceptionnelles, fruit de l'action des équipes municipales successives, se réduisent, étant basées sur la seule logique foncière.

Toutefois, nous restons confiants sur la situation budgétaire, tant qu'un gouvernement quelconque ne prend pas l'initiative de revoir les modalités de financement des collectivités.

Ce financement permet de garantir les dépenses de personnel. Nous voyons à partir de la page 25 du rapport que l'effectif de la commune en équivalent temps plein continue à baisser malgré les besoins. Nous attendons avec impatience les évolutions annoncées pour être rassurés : cette baisse qui doit être enrayée. Nous y redécouvrons les orientations en matière de gestion humaine pour la période 2021 à 2025.

Soyons très clairs, le bilan, par rapport à la gestion du personnel, est désastreux. Après des études, organisations, réorganisations successives, depuis 2014, les conditions de travail sont insatisfaisantes et impactent la qualité du service rendu. Des agents en souffrance font ce qu'ils peuvent dans un contexte où des Élus de la majorité n'auraient découvert les réalités qu'après le 31 août 2022. Et il est imaginaire d'avoir entendu dire par des Élus que les agents se plaignaient car ils ne voulaient pas travailler, que s'il était exact que des agents vomissaient avant d'aller au travail, ils se seraient mis en arrêt. Tout comme il est impossible que les agents du service entretien aient dû se textoter en l'absence d'une organisation clairement établie pour préparer les écoles, après des travaux et une semaine avant la rentrée. Il est aussi inimaginable que des personnes soient présentes sur des services où elles n'avaient rien à y faire. Si tout cela était vrai, des annonces claires apparaîtraient pour corriger tout cela. Nous n'avons pas su les trouver dans ces orientations.

Nous demandons que le rapport du cabinet intervenant auprès du CHSCT soit présenté en Conseil Municipal pour éclairer l'ensemble des Élus, y compris ceux de la Majorité.

Nous nous félicitons de la recherche d'amélioration des conditions de rémunération des agents.

Mais nous pensons que c'est une totale remise à plat de la gestion et organisation des services qui est nécessaire au vu de la gravité de la situation. Nous redisons que la Majorité en place n'a plus la crédibilité et ni la légitimité pour le faire. Nous reproposez la démission collective du Conseil Municipal et, a minima, une instance collégiale de gestion du personnel.

Les faits existent et ne pas les dire ne les effacera pas.

Par contre il serait bien de dire que la Majorité, en termes de développement durable, de lutte de réchauffement climatique, se borne le plus souvent à l'application des textes et à répondre à leur demande. Peu d'exemples volontaristes et toutes les actions sont réalisées a minima. Il semble que la seule recherche des subventions dicte la conduite. Cela est en cohérence avec la présentation du contexte général de ce rapport en pages 8 à 10 qui, nous l'avons dit, reste dans une logique de productivisme libéral.

Nous demandons, pour tout projet, l'incidence en impact carbone, tant lors des travaux que pour leur utilisation à posteriori si ce sont des équipements, et que les plantations et végétalisation soient intégrées dès le départ à tout projet.

Nous regrettons le manque d'ambition en termes d'écoquartier pour le projet de Cantelauze dont le procédé de désignation du promoteur manquait pour le moins de transparence et de cohérence.

Si nous partageons le PPI élaboré conjointement et que nous avons approuvé, nous restons sur notre faim dans sa mise en œuvre.

Des exemples : végétalisation des écoles : aucune réflexion sérieuse présentée avec les objectifs recherchés en terme d'abaissement de la température, on équipe de panneaux photovoltaïques une classe pour alimenter la climatisation tout en annonçant qu'elle deviendra aussi un peu lieu de stockage, pose de pelouse synthétique, abattage des arbres et imperméabilisation des sols face à une école, annonce en réunion publique par Madame la Maire qu'il n'y aura pas d'arbre sur la route de Tarbes pour ne pas abîmer la route.

Arrivée de Mme CALVO Marie-Louise à 18 h 57

|                   |               |              |
|-------------------|---------------|--------------|
| Nombre de membres | Présents : 30 | Votants : 33 |
|-------------------|---------------|--------------|

Pas un mot sur le déplacement de commerces et services vers le Pistoulet, obligeant les usagers à prendre la voiture et délaissant le centre-bourg.

Aucun mot sur les fermetures de commerces de proximité.

Aucun mot sur une précarisation grandissante et un déclassement de nos concitoyens, si ce n'est des mots pompeux qui sont vides de sens, selon nous, en particulier autour du renforcement de la solidarité, nous l'avons vu encore dernièrement à la commission permanente du CCAS, où nous avons fait une proposition pour aider les personnes qui sortaient sans solution d'hospitalisation, parce qu'isolées, et où rien n'était fait.

Aucun mot sur les questions de sécurité et prévention, dont la commission ne se réunit pas. Les centaines de boîtes aux lettres dégradées en fin d'année dernière ne sont pas prises en compte. Nous demandons toujours l'embauche de Policiers Municipaux, non pas pour verbaliser à outrance afin d'obtenir des primes, mais pour une action de présence et de prévention dans l'espace public pour créer un lien rassurant.

Pas un mot sur les règles en matière d'artificialisation des sols et d'imperméabilisation qui pourraient impacter des projets.

Toujours rien sur la lutte contre la pollution de la nappe phréatique.

Pas un mot sur le devenir des salles de Bidot et des recettes qui pourraient aller avec.

Pas un mot sur l'isolation de la passoire thermique qu'est le gymnase du lycée, dont on interdit l'accès lors des vacances pour faire des économies d'électricité tout en laissant le chauffage allumé.

La mise en conformité des équipements publics pour l'accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) se termine, mais quid des déplacements dans l'espace public. Trop d'endroits sont impraticables, y compris avec les travaux récents.

Il est évoqué la suite de l'urbanisation de Hournes alors que nous ne savons pas si la reprise dans le domaine public de l'existant est réalisée et si l'ensemble des problèmes rencontrés par les riverains sont traités. Une opération qui devait être exemplaire et structurante avec des professionnels dont le mérite avait été vanté en Conseil en son temps. Nous voyons le résultat.

Cessons avec les exemples qui pourraient être très nombreux.

Et nous allons conclure : vous nous présentez en guise de rapport un joli catalogue de projets dont nous pouvons en partager les déclamations dans la quasi-totalité.

Mais l'absence de définition des contenus, des contraintes, des mots que cela implique, et choix que cela implique, des objectifs à atteindre, bref d'une confrontation à la réalité n'amène aucun élément d'éclairage pour débattre et aller vers des choix avisés, porteurs d'avenir.

Au-delà des réponses à nos propositions, nous voudrions savoir si vous allez enfin mettre en place une action publique transparente reposant sur des éléments décisionnels dont le contenu est accessible à tous, pour permettre de vrais débats."

Merci de votre écoute et de votre attention.

Mme Marnac, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : en fait, nous avons traité différentes thématiques, qui sont celles présentées dans le ROB, donc :

### "Contexte national et international"

Depuis 2020, plusieurs crises successives ont marqué le pays. D'abord la crise sanitaire liée à la COVID19, puis le conflit ukrainien avec ses conséquences géopolitiques ; et, maintenant une crise sociale et inflationniste sans précédent aggravée par une augmentation tant imprévisible qu'inédite des prix de l'énergie qui impactent lourdement les charges des collectivités.

L'inflation joue un rôle important sur la consommation des ménages, ce qui engendre malheureusement un ralentissement de l'activité économique de notre pays. 2023 va être très complexe à anticiper, nous ne connaissons malheureusement pas l'issue de la guerre en Ukraine et les crises sociales engendrées par cette forte inflation. D'ailleurs, ce rapport montre bien que la croissance de notre PIB est difficile à estimer entre 0,6, 0,8 ou 1 %.

Notre société doit faire face à des enjeux climatiques qui nous obligent à remettre en question des concepts et des postures dont les effets avaient été démontrés mais qui aujourd'hui ne répondent plus aux bouleversements que connaît notre planète.

C'est pourquoi les pouvoirs publics et les collectivités locales doivent initier des mutations et être moteurs pour porter ces changements profonds en termes de transition écologique. Ils devraient notamment être

exemplaires en matière d'économie d'énergie, de préservation des ressources naturelles et de promotion de l'économie circulaire.

### Recettes de fonctionnement

Nos recettes sont basées essentiellement sur les impôts locaux directs (taxes foncière bâti et non bâti).

Pour 2023, nous observons une progression de plus de 834 000 € sur ce poste, notamment due à la revalorisation des valeurs locatives cadastrales.

Les droits de mutations ont été exceptionnellement importants pour notre commune l'année dernière. Mais, vu l'augmentation des taux d'emprunts immobiliers de ce début d'année, nous devons rester très prudents et estimer au plus bas ce revenu. Il en va de soi que si ceux-ci sont supérieurs à notre estimation, cela ne sera que du bonus.

Malheureusement, la baisse du taux d'imposition de la taxe foncière prévue en 2024 et 2025 ne pourra être réellement décidée qu'au dernier moment suivant l'évolution de notre économie.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) devrait être en légère augmentation pour 2023 à en croire les dernières annonces gouvernementales.

### Dépenses de fonctionnement

Malgré une maîtrise des coûts, la crise énergétique fait flamber nos lignes budgétaires, et l'inflation impacte lourdement nos dépenses et les marges de manœuvre qui s'offraient à nous jusqu'alors.

Les charges de personnel vont augmenter en 2023 à cause de l'augmentation du point d'indice décidée par le gouvernement en 2022 dont l'impact financier sera perceptible seulement à partir de 2023. Vu l'inflation, il est possible que le gouvernement décide d'une nouvelle augmentation du point d'indice. Ce serait un gros impact pour les finances de notre collectivité, mais tellement légitime pour les agents, une bonne chose en termes de pouvoir d'achat.

De plus, dans le contexte que connaît la municipalité en lien avec l'évènement tragique survenu à la fin de l'été dernier, suite à l'expertise réalisée par le cabinet ERGOTEC et aux plans d'actions qui en découleront, des mesures devront être prises par la collectivité. Les dépenses afférentes à ces actions doivent être budgétées, quelles que soient les échéances prévues et les montants nécessaires. Les économies sur le budget de fonctionnement à faire seront à trouver ailleurs.

Autre sujet inquiétant financièrement : une grosse partie de la flambée des dépenses de fonctionnement repose sur l'augmentation du coût de l'énergie, même après la prise en compte du filet et de l'amortisseur décidés par l'Etat.

Nous devons donc être vigilants sur toutes les pistes d'économies d'énergie et de suivi des consommations de fluides à mettre en œuvre sur tous les projets de rénovation des bâtiments de la collectivité.

Ainsi, un montant de 1 million d'euros en plus apparaît sur le budget 2023.

### Section Investissement

Un plan d'investissement de 6,82 millions d'euros pour 2023 est prévu. Celui-ci est important, mais il est peu ambitieux en termes d'énergies renouvelables et d'économie circulaire, de création de lieux de rencontres intergénérationnels et de dynamisation de certains espaces publics abandonnés des Fonsorbais. Ceci dit, nous nous réjouissons de voir apparaître l'installation de panneaux photovoltaïques, ce n'est qu'un début, continuons.

Nous savons qu'il faut rester vigilants sur la maîtrise des dépenses, mais cela ne nous empêche pas pour autant de prévoir des investissements raisonnés mais indispensables sur des équipements que tous les Fonsorbais apprécient.

En particulier, les deux salles de Bidot qui sont fermées tant que des travaux de mise aux normes incendies ne seront pas réalisés. Ces fermetures pénalisent un peu les finances de la commune avec un manque à gagner au niveau des recettes de locations, mais surtout elles ont rompu tout le lien social qui existait dans et autour de ces lieux avec toutes les associations qui ne peuvent plus accueillir leurs adhérents ou se réunir, et tous les évènements et soirées publiques et privées qui ont dû être annulés tant que ces réfections ne seront pas réalisées. Nous espérons vraiment que la municipalité intègre dans le budget 2023 la réalisation de ces travaux dont le commencement est souhaitable au plus tôt.

De plus, nous souhaiterions être destinataires du rapport de la commission de sécurité à l'initiative de la fermeture de ces salles.

Un emprunt par année est prévu, vu la hausse de taux et les dépenses de fonctionnement qui risquent d'être importantes, nous devons rester très vigilants sur ces emprunts.

### Volet développement durable

Nous déplorons la somme minimaliste allouée à l'Agenda 21. En effet, toutes les propositions souhaitées par la population pour améliorer les cœurs de chaque quartier de la ville paraissent difficilement réalisables avec un budget de seulement 10 000 € par an.

### Plan climat-énergie / déplacements doux

Enfin, le projet de réalisation de la piste cyclable entre Boulbènes et Picotalent tant attendu par les Fonsorbais semble pouvoir voir le jour en 2023.

La cartographie "des caminous", comme vous le dites, sera portée par un conseil de quartier et non par la Mairie. Nous espérons que les cheminements doux et les sentiers fonsorbais sont une des priorités de la collectivité et souhaitons donc que ce projet soit porté par la collectivité en initiant un projet coopératif où citoyens et collectivité s'impliquent ensemble et participent depuis l'étude jusqu'aux choix décisifs du projet, ce qui est impossible avec le budget participatif.

Un plan de sobriété énergétique a été mis en place suite à l'augmentation des coûts de l'énergie. Peut-on espérer avoir une évaluation de cette démarche afin de mettre en évidence les économies générées ? Et quelles autres initiatives souhaitez-vous mettre en œuvre pour continuer les premiers efforts engagés ?

Des arbres et des végétaux vont être replantés dans les quartiers où les abattages ont été réalisés, avec comme objectif affiché la replantation de deux arbres où un a été abattu. Nous serons vigilants à l'exécution de tous ces travaux de replantations.

Certains investissements, comme le pumptrack, le renforcement de l'ancienne gare et les panneaux photovoltaïques, nous semblent importants, mais nous espérons que pour l'année 2023 seront intégrés dans le budget les travaux des salles de Bidot."

Merci.

**Mme la Maire :** Philippe SÉVERAC vous a parlé tout à l'heure de ce que nous envisagions sur ce budget 2023 pour ce qui concerne les Ressources Humaines. Il est bien évident que le drame du 29 août est prégnant pour nous tous. Et donc, à partir de là, les travaux qui seront fournis par le cabinet ERGOTEC et les préconisations qui seront faites à l'issue de ces études seront pris en compte par ce qui n'est plus le CHSCT, mais le Comité Social Territorial (CST), et de fait par la collectivité. Donc, n'ayez pas de doute là-dessus, qu'il s'agisse à la fois de conditions de travail au sens large du terme, de cadre de travail et d'équipements de travail. Il me semblait que jusqu'à présent nous avons fourni ce qui était nécessaire, mais peut-être que les équipements évoluent et qu'il y a des efforts à faire de ce côté-là. Mais, n'ayez pas de doute sur la volonté qui est la nôtre, nous l'avons dit et redit depuis le mois de septembre.

Un souci qui est partagé par les deux groupes : Bidot. La commission ...

**M. Pilet :** ... excusez-moi, juste par rapport au point d'avant, je vais reprendre les propos de "Fonsorbes Vert l'Avenir" qui demande : est-ce qu'il va y avoir au budget une ligne spécifique, puisque ...

**Mme la Maire :** ... non, ce n'est pas une ligne spécifique, c'est dans le cadre du budget général de la commune. Sont prévus d'ores et déjà les montants nécessaires et suffisants pour pouvoir répondre à ce qui est attendu.

**M. Pilet :** on pourra le voir ...

**Mme la Maire :** ... il n'y aura pas de ligne spécifique. Quand nous mettons sur le budget "équipements des services", cela rentre là-dedans. Il y a les petits équipements et les gros équipements. Mais il n'y aura pas une ligne spécifique dédiée à ...

**M. Pilet :** ... je vais le formuler autrement parce que je le formule mal : puisque ce sera sur la ligne "équipements", nous l'entendons, est-ce que ce sera au détriment, c'est-à-dire que c'est un choix, on va financer ces actions qui sont nécessaires, nous comprenons bien que c'est le travail du cabinet qui permettra de le dire, ce sera au détriment des autres actions prévues ou cela viendra-t-il en supplément, budgétairement ?

**Mme la Maire :** c'est une ligne budgétaire affectée de manière générale aux besoins des services, et seront pris en compte les besoins nécessaires, tout particulièrement pour le service entretien. Mais il y en aura d'autres. Des travaux devront également être faits sur des locaux attribués au ménage et autres. Mais il n'y aura pas de ligne spécifique sur cette problématique-là. Cela rentrera dans le cadre général ...

**M. Pilet :** ... je parlais du montant. Est-ce que ...

**Mme Marnac** : ... pardon. Juste, si je peux reformuler, la question est : quel est le pourcentage d'augmentation qui sera indiqué sur cette ligne par rapport au budget que vous avez l'habitude de gérer au quotidien dans les années normales ? La question était de savoir si l'augmentation que vous avez prévue était conséquente et dans quelle mesure.

Pardon, j'ai reformulé parce que l'idée que nous avons est là, pas forcément que cela apparaisse, mais qu'en fait le montant soit augmenté de manière conséquente, et à quelle hauteur.

**Mme la Maire** : je ne sais pas si nous serons sur une augmentation du montant de façon conséquente, attendons de savoir de quels besoins il s'agit, et de voir quels choix nous serons amenés à faire à ce moment-là, si tant est qu'il y ait des choix à faire. Mais il y aura sans aucun doute des priorités 1, d'autres le seront moins. C'est ce que nous faisons chaque fois que nous faisons des choix budgétaires. Les services nous font des listes avec priorités 1, priorités 2, priorités 3. Là, nous traiterons effectivement ce qui est prioritaire et qui devra l'être dans l'année 2023. Les engagements sont pris.

**M. Mailhé** : le budget, c'est dans un mois.

**Mme la Maire** : oui.

**M. Mailhé** : donc, nous anticipons la discussion, c'est très bien. L'augmentation de la ligne "équipements des services" est très importante, mais nous parlons aussi de ressources humaines. Le cabinet, qui nous rendra son second volet du rapport, va peut-être aussi nous conseiller des transformations de nos services, humainement, qui risquent aussi de nous coûter de l'argent. Je ne veux pas m'arrêter au côté "équipements". Certes, il faut mettre les moyens, mais, au-delà des moyens, il va falloir aider les agents. Et s'il doit y avoir une réorganisation, elle risque de nous coûter aussi de l'argent, ce qui sera tout à fait normal. Ce sera très important parce qu'il faut vraiment arriver à ce que cela ne se produise plus. Donc, la question est là. Nous n'allons pas détailler aujourd'hui le budget 2023 qui sera voté le 6 avril. Mais, c'est le débat, donc nous faisons un débat. Nous, c'est ce que nous pensons, et le jour du vote, je pense que ce sera un point dont il faudra bien discuter lors de la présentation, bien détailler pour qu'il y ait de la compréhension de l'ensemble des groupes ; ce sera vraiment très important. A partir de là, nous pourrons dire "oui, nous allons assez loin" ou "non, nous n'allons pas assez loin". Mais, nous n'allons pas avoir le détail aujourd'hui, c'est sûr, c'est un Débat d'Orientations Budgétaires, ce n'est pas le budget. Mais, ce que nous demandons, c'est que le jour de la présentation du budget, qu'il y ait ce taux d'augmentation sur l'équipement des services, mais aussi le coût qui sera mis sur la table pour tout simplement les ressources humaines.

**Mme la Maire** : nous nous sommes donné un petit peu de marge sur budget ressources humaines. Nous verrons si nous serons en capacité de répondre en temps et en heure aux besoins qui seront émis au terme des enquêtes. Là, encore une fois, nous ferons au mieux pour pouvoir répondre effectivement. Nous ne pouvons pas aujourd'hui faire abstraction de quelle conclusion que ce soit en nous disant que nous traiterons plus tard. Nous ne sommes vraiment pas dans cette optique-là, je pense que vous l'avez compris depuis un moment.

**Bidot** : c'est un souci, manifestement, pour les deux groupes. Ce que nous avons mis aujourd'hui au budget pour Bidot, ce sont des études. Nous avons un rendez-vous prévu avec la DDT (Direction Départementale des Territoires). Nous n'avons pas encore fait le choix de savoir si nous allons vers une démolition et une reconstruction, ou une réhabilitation de l'existant qui, aujourd'hui, est un hangar agricole remanié. Ces bâtiments ne répondent pas à nos besoins, peut-être pouvons-nous faire mieux avec des salles d'une meilleure qualité ; il y aurait tellement de choses à refaire à Bidot, indépendamment de l'aspect strictement réponse aux exigences de la commission de sécurité, qui est repassée la semaine dernière. Nous attendons donc le rapport définitif, mais qui de toute façon est très clair, il confirmera les éléments que nous avons précédemment, à savoir l'avis défavorable. Donc, nous ne réouvrons pas les salles en l'état. Nous avons fait faire des devis pour répondre à ce qui était attendu. Le devis se monte à 240 000 €, juste pour répondre aux exigences de la commission de sécurité sur ce qui relève de la sécurité incendie. Est-ce que cela vaut le coup de mettre 240 000 € sur ces salles aujourd'hui, alors que nous savons que de nombreuses choses sont à reprendre ? Il faut reprendre tout ce qui est chauffage, isolation, toilettes et cuisines à refaire ; l'aspect même des salles est dégradé. Un rendez-vous est donc prévu avec la DDT pour savoir quelle sera son attitude vis-à-vis d'une éventuelle démolition, pour connaître son avis, parce que c'est quand même un site tout à fait particulier, par rapport au fait que c'est un espace naturel, pour savoir si nous pouvons démolir et reconstruire sur une emprise au sol identique ou moindre. Voilà où nous en sommes de notre réflexion sur ce qui concerne Bidot. Nous vous tiendrons informés, et vous ferons passer l'avis de la commission de sécurité dès que nous l'aurons reçu, mais nous savons ce qu'il contient, il n'y a pas de doute.

Concernant la mise à disposition aux associations, à toutes celles qui occupaient la salle de Bidot il leur a été proposé en compensation l'utilisation d'autres salles, ou celle du Trépadé pour notamment le repas des retraités habituellement organisé à Bidot. Nous essayons de faire au mieux pour répondre aux besoins. Cela ne peut pas satisfaire les besoins des Fonsorbais dans le sens où nous n'avons plus effectivement la location

de la grande salle pour les événements festifs familiaux importants. Nous ne leur mettrons pas à disposition la salle du Trépapé, ce n'est pas possible. Nous la gardons strictement pour l'usage de la commune et des associations.

**M. Mailhé** : nous souhaitons que nous en discutons tous ensemble. Pour notre groupe, c'est un équipement très particulier parce que c'est Bidot. Nous ne pouvons pas parler des 3B (Bidot-Bordeneuve-Birazel) au niveau cheminements, au niveau cohésion avec Frouzins et Plaisance et ne plus avoir cette salle-là. C'est un équipement important pour notre commune, et, au-delà de tout cela, c'est un équipement qui touche l'ensemble des Fonsorbais, c'est-à-dire que tout le monde y a accès. A l'heure actuelle, je serais triste si je devais dire à une personne qui va se marier ou fêter son anniversaire, quelle que soit la convivialité qu'elle veut faire, "non, nous ne pouvons pas vous proposer ce service". Les personnes vont se tourner vers Fontenilles, Saint-Lys, sur les communes aux alentours, et cela me gêne. Qu'il y ait 240 000 € pour la mise en sécurité de cette salle, certes, c'est une somme très importante. Sincèrement, nous en avons parlé, nous sommes dans une incertitude économique, nationale, internationale et communale de fait, est-ce que nous pouvons encore parler de démolition et reconstruction ? A l'instant T, je ne suis pas capable de vous le dire. Mais, ce que je peux dire, et je pense que nous sommes tous d'accord, c'est que Bidot est un point important connu de tous les habitants de notre secteur, et il faut faire quelque chose, il faut y penser tous ensemble. Je pense qu'il faut vraiment le prévoir sur cette année, il ne faut pas attendre parce que ce que nous prévoyons sur cette année ne sera réalisable que l'année prochaine, et nous aurons déjà perdu un an.

**Mme la Maire** : c'est pour cela que nous avons mis une ligne sur les études éventuelles.

**M. Pilet** : excusez-moi, sur Bidot toujours, vous avez évoqué 240 000 € pour la réhabilitation ...

**Mme la Maire** : ... non, ce n'est pas la réhabilitation.

**M. Pilet** : mise aux normes, d'accord. Et sur une démolition-reconstruction, est-ce que vous avez une enveloppe ?

**Mme la Maire** : non, pour l'instant nous n'en sommes pas là. Déjà, la première des questions à poser à la DDT est de savoir si ce sera possible ou pas, parce que nous n'avons pas de certitude compte-tenu de ce qu'est la zone Bidot.

**M. Séverac** : une remarque sur les 240 000 € : c'est un chiffrage sur la base de travaux de mise aux normes fait sur des recommandations précédentes de la commission de sécurité. La visite de la commission de sécurité est plus alarmante, nous allons voir ce qu'elle va écrire, mais elle porte sur la structure même et sa résistance au feu très limitée de la structure métallique du hangar. Donc, c'est un chiffre, à mon avis, assez minimisé. Les 240 000 € sont rien que pour les travaux de sécurité. C'est pour cela qu'il faut que nous prenions le temps effectivement de regarder tout cela, que la commission des travaux examine aussi dans le détail, de lancer des études approfondies, et voir les comparatifs des coûts à partir de ce qui est possible de faire. Mais, nous ne voulons pas mettre en danger qui que ce soit en utilisant ces salles-là.

**M. Mailhé** : je vais mettre le pied sur les sujets qui nous fâchent parfois à l'agglo. Mais, pour moi, c'est un équipement d'intérêt communautaire. Donc, l'agglo devra y participer, même si c'est une mise en sécurité des salles. Si nous portons ce projet, ne serait-ce que la mise en sécurité des salles à l'agglo, croyez-moi que nous serons cinq à faire le forcing pour faire comprendre que c'est d'un intérêt communautaire. De ces deux mots "intérêt communautaire", nous en parlons depuis la nuit des temps, là, nous y sommes vraiment dedans, et il faut y aller à fond.

**Mme la Maire** : nous sommes d'accord là-dessus.

**M. Bonnet**, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : excusez-moi, je voudrais rebondir sur les propos de M. SÉVERAC. Il me semble que dans les 240 000 €, le traitement de la charpente était compris. D'après ce que nous avons étudié et ce que nous avons vu avec le Directeur des Services Techniques, il y avait un traitement spécifique. La réglementation n'a pas évolué depuis la dernière commission de sécurité, donc je pense que ce point-là avait déjà été évoqué à la précédente, me semble-t-il, le traitement par flocage. Mais cela était déjà compris dans les 240 000 €. Alors, alarmant, pas plus je pense hier qu'aujourd'hui.

**Mme la Maire** : attendons le rapport.

**M. Mailhé** : pour finir avec Bidot, je vais vous poser une question. Nous avons tous oublié d'en parler, je pense, sur le Débat d'Orientations Budgétaires. Bidot est une zone naturelle. En pensant "zone naturelle", nous pensons "PLU". Est-ce qu'il y aura une ligne pour une modification ou une révision du PLU sur l'année 2023 ?

**Mme la Maire** : pour l'instant, nous n'avons pas décidé s'il y aurait une modification ou révision, cela dépendra de l'importance de ce que nous voulons faire bouger. Nous sommes en train de travailler là-dessus. Il y aura fort probablement lancée dans le courant 2023 une action concernant une évolution de notre PLU.

**M. Mailhé** : ce sera une revendication de notre groupe, importante, pour le budget, parce que nous en parlons très souvent, que ce soit en Conseil Municipal ou en discutant dans les couloirs. Nous n'avons plus

le temps de reporter cette modification ou cette révision. Je crois que nous le voterons après, sur le SCoT, nous serons complètement bloqués, nous ne pourrons plus rien faire, nous n'avons plus le temps ...

**Mme la Maire** : ... nous avons bien conscience de cela, la nécessité de l'évolution de notre PLU est indéniable. Par contre, en fonction de ce que nous souhaiterons faire bouger, il faut voir si nous allons vers, une modification simplifiée je crois que c'est éliminé, une modification ou une révision. Mais nous aurons l'occasion, sans aucun doute, d'en reparler.

**M. Mailhé** : j'en serai très heureux.

**M. Briantais**, Adjoint délégué à l'urbanisme : merci, j'en sors à peine, je vais y retourner.

**Mme la Maire** : s'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer aux voix le fait qu'il y a eu un débat sur le ...

**M. Pilet** : ... excusez-moi, nous avons demandé des choses, est-ce que nous pouvons avoir un retour sur les demandes ?

**Mme la Maire** : je pense M. PILET que nous n'allons pas répondre sur l'intégralité de vos propos.

**M. Pilet** : il y a des choses très simples : de présenter le rapport du CHSCT en Conseil Municipal ...

**Mme la Maire** : ... cela viendra en temps et en heure. A ce jour, les documents dont nous disposons sont des documents confidentiels. Les seuls à pouvoir en prendre connaissance sont les membres du CST. Donc, pour l'instant, la réponse est non. Par contre, l'ensemble des Élus pourra prendre connaissance du rapport définitif.

**M. Pilet** : sur "intégrer dans tous les nouveaux projet l'impact carbone, tant pour les travaux que pour l'utilisation qui peut être faite suivant ce que sont les projets" et sur "les plantations et végétalisations soient intégrées dès le départ dans les budgets de chaque travaux".

**Mme la Maire** : l'impact carbone est peut-être difficile à calculer. Par contre, ...

**M. Pilet** : ... si, tout le monde le fait maintenant.

**Mme la Maire** : oui, bien sûr ... oui, nous irons voir sur Internet comment on calcule l'impact carbone.

Quant au fait ...

**M. Pilet** : ... non, mais vous êtes sérieuse ?

**Mme la Maire** : nous paierons un bureau d'étude. Non, je plaisante là-dessus. Mais, nous pouvons essayer de le faire ...

**M. Pilet** : ... ce n'est pas essayer, c'est de le faire, c'est primordial.

**Mme la Maire** : oui. Mais pour autant, il faut que nous avancions. Aujourd'hui, les projets que nous menons sont tous en lien avec le développement durable. Tous les travaux que nous faisons sont faits en considération des besoins que nous avons de faire des économies d'énergie. Partout où nous intervenons, nous regardons si nous pouvons éviter d'imperméabiliser, nous essayons de planter. Quoi que vous en disiez, si nous n'avons pas mis d'arbres sur la route de Tarbes c'est parce qu'il y a des réseaux partout qui nous empêchent d'en planter. Nous avons fait beaucoup de plantations cet hiver. C'est vrai que j'avais dit "pour un arbre abattu, on plante deux arbres". Sauf que nous nous rendons-compte que, malheureusement, nous sommes obligés de faire de nombreuses campagnes d'abattage pour des raisons de sécurité, parce qu'il y a des risques chez les voisins, les voisins aussi ne sont pas satisfaits parce que cela dégrade leurs murs d'enceinte, ou leur piscine, nous avons des revendications de cet ordre-là. Malheureusement, si nous abattons, c'est que nous n'avons pas d'autre choix que celui-ci. Nous avons beaucoup planté ; comme le disait Martine VITET, notre inquiétude est ce qu'il se passera cet été si c'est comme l'été dernier, avec les interdictions d'arrosage. Nous avons arrosé avec nos puits, une fois qu'il n'y a plus d'eau dans les puits, si nous ne pouvons plus arroser, nous risquons de perdre les plantations que nous avons faites. Donc là, aujourd'hui, les services techniques sont en train de mettre du paillage sur toutes les plantations, en espérant que cela permettra de conserver l'humidité et que cela évitera de perdre les sujets les plus importants que nous avons achetés cet hiver et que nous avons plantés, et que continuent à planter les services. Donc, chaque fois que nous faisons quelque chose aujourd'hui, nous réfléchissons dans ce sens.

Je vous rappelle que vous n'avez pas voté la modification du PLU où il était quand même question du coefficient de Biotope et d'emprises au sol. Le coefficient de Biotope était fait pour cela, pour limiter l'imperméabilisation des sols. Donc, des actions, nous en avons chaque fois que nous lançons quelque chose, nous y pensons. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas imaginer de ne pas réfléchir en ayant ces principes-là ; préservons nos ressources et préservons notre planète. Pensons îlots de fraîcheur. Dans les cours d'écoles, là aussi, nous sommes coincés, il y a des réseaux qui passent, nous ne pouvons pas planter d'arbres, nous allons essayer de trouver d'autres solutions. Je pense qu'il faut peut-être du temps, pour ce qui nous concerne, c'est quelque chose de prégnant, nous y pensons de façon systématique.

**M. Pilet** : je pense que nous nous sommes exprimés par rapport au PLU. Ce sont tous les autres points, notamment le fait que nous ne comblons pas les dents creuses, et tous les autres points qui vont amener à revoir ce PLU qui font que nous ne l'avons pas voté, et aussi le fait qu'il n'y a pas eu un réel travail de concertation. Il y a eu un travail au départ, et puis après cela s'est arrêté et nous avons été mis devant le fait accompli sur beaucoup de choses. Le coefficient de Biotope, je crois qu'il était relativement imparfait. Le groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" l'avait soulevé, en avait fait le centre de sa campagne. Et puis je pense que ce n'est pas très intéressant. C'est vrai que c'est chaque fois la façon de faire quand nous essayons de proposer des choses, d'aller voir toujours le petit truc qui ne va pas. Là, nous essayons de faire des propositions, nous voudrions avoir des réponses. Je vais continuer sur la proposition d'augmenter le nombre de Policiers Municipaux pour des actions de beaucoup plus de présence et de prévention dans l'espace public, plus que de verbalisation.

**Mme la Maire** : parfait.

**M. Pilet** : pour la réponse, est-ce que c'est quelque chose qui va être intégré dans le budget ? Est-ce que c'est un non définitif ? Quelle est la réponse ? Puisque nous sommes dans les orientations, est-ce que c'est une orientation que vous allez essayer de suivre, ou pas du tout ?

**Mme la Maire** : si nos moyens nous le permettent, la réponse sera oui. Je vous rappelle quand même que tout ce qui touche à la sécurité et à la tranquillité publique relève du devoir régalien de l'État. Ce n'est pas anecdotique quand même.

**M. Pilet** : oui, mais là nous parlons d'autre chose, avec une mission bien particulière dont nous parlons. C'est d'apaiser un espace public et de créer du lien, d'être dans la prévention qui, là, sont des missions qui incombent à la municipalité dans le cadre de la Loi sur la prévention de la délinquance de 1998, je crois.

Et ensuite, puisque nous concluons là-dessus, est-ce que vous allez mettre en place une vraie action publique transparente pour que tout le monde, que ce soit les citoyens et les Élus, puisse être intégré dans les éléments décisionnels, et que les documents soient accessibles à tous pour permettre de vrais débats et de vrais échanges ?

**Mme la Maire** : il me semble que jusqu'à présent nous avons été transparents, nous n'avons rien à cacher, nous communiquons, nous communiquons ici, nous communiquons sur les réseaux, nous communiquons par le biais de la vidéo sur le site, nous communiquons sur nos bulletins, nous communiquons dans le cadre des Conseils de Quartier ...

**M. Pilet** : ... je vous inviterais à relire la demande que nous faisons, ce que nous avons dit ; et justement nous avons bien compris que vous communiquiez dans les réseaux sociaux, dans la presse, etc. Nous, ce que nous demandons, c'est un travail avec les Élus, avec aussi les habitants, clair précis, pas comme pour de nombreux projets. Nous allons en parler rien qu'avec les points qui vont se dérouler, cela va venir illustrer notre demande. Vous allez le voir rien qu'avec ce Conseil, comme beaucoup de choses.

Et je voudrais terminer, pour clore, sur les actions envers le personnel qui seront nécessaires : c'est envers l'ensemble du personnel, il n'y a pas que le service entretien, je pense que des gens en souffrance, ou des gens qui ont souffert, se retrouvent dans l'ensemble des services. Il nous semble important que, si des moyens doivent être mis, c'est penser à l'ensemble des agents, puisque malheureusement il y a des gens en souffrance en dehors du service entretien et qui nous alertent encore aujourd'hui.

Et je voudrais terminer en remerciant aussi, puisque vous avez remercié les Ressources Humaines, mais Mme la DGS qui est présente, qui, je crois, assume et a porté beaucoup de choses, c'est les collaborateurs autour, mais je pense que Mme la DGS est à remercier aussi parce que ... voilà, je n'en dirais pas plus.

**M. Séverac**, hors micro : c'est ce que j'ai fait.

**Mme la Maire** : je pense que vous ne nous écoutez pas.

Je vais mettre aux voix le fait que nous avons débattu.

Mme la Maire met aux voix le fait que le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 et qu'un débat s'est tenu.

|             |                     |    |
|-------------|---------------------|----|
| <b>VOIE</b> | <b>Pour :</b>       | 33 |
|             | <b>Contre :</b>     | 0  |
|             | <b>Abstention :</b> | 0  |

#### 5 - ACTUALISATION DE LA TARIFICATION DE LA SALLE DE CINÉMA - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 30 JANVIER 2023 (délibération n° 2023-023)

**Mme la Maire** : nous en avons parlé lors du Conseil Municipal de janvier 2023, relevant qu'un tarif spécifique non Fonsorbais n'était pas envisagé pour la salle en question.

**M. Rivier** : lors de la séance du Conseil municipal du 30 janvier 2023, il a été décidé de reporter le dossier concernant l'actualisation de la tarification de la salle de Cinéma Cinémuz, afin de prévoir des tarifs spécifiques pour les Fonsorbais et pour les extérieurs. Aussi, ces tarifs compléteront la délibération adoptée lors de cette séance relative à l'actualisation des locations de salles et de matériel. Cette tarification s'appliquerait à compter du 15 mars 2023.

Pour rappel, l'augmentation est de 5 % sur les tarifs et de 100 % sur les forfaits charges (à l'arrondi). Le montant des dépôts de garantie a également été augmenté pour toutes les salles.

Les modalités de prêt sont celles appliquées pour l'ensemble des salles louées, comme vu lors de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2023.

Ce dossier a été étudié par la commission finances lors de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2023.

**M. Pilet** : lorsque nous en avons parlé en commission finances ... je voulais savoir si j'avais bien compris justement parce que j'ai écouté, mais je ne sais pas si j'ai compris. L'augmentation du tarif électrique, c'est 170 % et l'augmentation du gaz 115 %. C'est bien cela ?

**Mme la Maire** : X 3 et X 4, si cela correspond à ces ...

**M. Pilet** : ... et non, cela ne correspond pas.

**Mme la Maire** : nous parlons juste de cette salle-là ?

**M. Pilet** : oui. Nous parlons de la salle de cinéma.

**Mme la Maire** : d'accord.

**M. Pilet** : justement, cela ne correspond pas avec les augmentations ...

**Mme la Maire** : ... de toute façon, les augmentations sont forfaitaires, elles ne sont pas directement liées à l'augmentation du gaz et de l'électricité. A vrai dire, nous n'avons jamais eu de demande de location de cette salle.

**M. Pilet** : c'est l'autre chose que j'allais dire.

**M. Rivier** : nous vous avons dit aussi en commission finances que nous n'avons pas les chiffres de 2022. Le Directeur financier nous a dit tout à l'heure qu'ils avaient réussi à le faire. Je vous propose donc d'en reparler à la prochaine commission finances. Nous vous montrerons les chiffres de 2021 et 2021, puis nous pourrions faire les rapports comme vous le voulez.

**M. Pilet** : d'accord. Merci. J'en profite pour remercier justement, ce que j'ai fait à la commission, et donc je le fais là aussi, d'avoir pu discuter avec des éléments analytiques, donc c'est possible du coup. Donc, je tenais à le remercier au nom de mon groupe puisque cela demande un travail supplémentaire, mais cela permettra d'éclairer les choses, peut-être pas aujourd'hui, mais sur les années prochaines.

Donc, nous passons très rapidement d'un coût de salle qui est à 6 € la location, avec la hausse de l'énergie et des charges à 17 €, ce qui n'est pas énorme. Après, c'est une salle que nous ne louons pas. Nous, nous trouvons, comme nous l'avons dit la dernière fois, qu'il n'y avait pas nécessité d'augmenter. Donc, nous voterons contre, parce que pour nous il n'y a aucune nécessité d'augmenter ces tarifs.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'actualisation de la tarification de la salle de cinéma, et donc de modifier la délibération du 30 janvier 2023 portant sur l'actualisation de la tarification des locations de salle et de matériel.

|             |              |                                   |
|-------------|--------------|-----------------------------------|
| <b>VOTE</b> | Pour :       | 30                                |
|             | Contre :     | 3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet) |
|             | Abstention : | 0                                 |

#### 6 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'OCCITANIE - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ASCENSEUR DE L'HOTEL DE VILLE (délibération n° 2023-024)

**M. Rivier** : l'ascenseur de l'Hôtel de ville nécessite une mise aux normes, notamment relative à l'accessibilité. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder aux travaux indiqués ci-dessous :

- **Travaux de base** :
  - Remplacement de l'ensemble de la partie électrique avec ses boîtes à boutons et ses canalisations, ainsi que l'adaptation à la norme accessibilité
  - Remplacement de la centrale hydraulique et de son vérin
- **Options retenues** :
  - Remplacement du vérin hydraulique
  - Remplacement de l'ensemble porte cabine
  - Remplacement de l'habillage cabine

Les travaux seraient effectués au troisième trimestre 2023.

Le plan de financement serait le suivant :

| DÉPENSES   | MONTANTS HT        |
|--|--------------------|
| Travaux  | 46 970.00 €        |
| Maîtrise d'œuvre                                   | 1 950.00 €         |
| Diagnostic amiante                                 | 1 025.00 €         |
| <b>TOTAL DÉPENSES H.T.</b>                         | <b>49 945.00 €</b> |
| <b>TVA</b>   | <b>9 989.00 €</b>  |
| <b>TOTAL DÉPENSES TTC</b>                          | <b>59 934.00 €</b> |
| RECETTES   | MONTANTS HT        |
| Subvention espérée du Conseil Régional d'Occitanie | 12 486.25 €        |
| <b>TOTAL SUBVENTION ESPÉRÉES</b>                   | <b>12 486.25 €</b> |
| <b>EMPRUNT et AUTOFINANCEMENT</b>                  | <b>37 458.75 €</b> |
| <b>TOTAL RECETTES ESPÉRÉES H.T.</b>                | <b>49 945.00 €</b> |

Aussi, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Occitanie pour le financement de ces travaux.

Ce dossier a été examiné par la commission des finances du 1<sup>er</sup> mars 2023.

**Mme la Maire** : y a-t-il des questions ?

**M. Mailhé** : je pense que c'est bien que nous le remettions aux normes d'accessibilité, c'est très important. Je ne sais pas comment nous faisons à l'heure actuelle parce que ...

**Mme la Maire** : ... à l'heure actuelle, il n'est utilisé que comme monte-charge, personne ne monte dans l'ascenseur. Si tant est qu'il soit nécessaire de recevoir des personnes à l'étage qui ne pourraient pas monter, nous descendons.

**M. Mailhé** : une question : chaque fois, nous faisons un plan de financement avec les subventions espérées, le mot "espérées", souvent "l'espoir fait vivre". Est-ce que nous avons un retour sur les années antérieures ? J'aimerais que nous le fassions entre "subventions espérées" et "subventions réalisées". Est-ce que vous avez ce comparatif ? Si vous l'avez, je serais intéressé de l'avoir pour essayer de comprendre l'espoir.

**Mme la Maire** : les subventions espérées, par exemple du Conseil Départemental, dans le cadre du Contrat de Territoire ...

**M. Mailhé** : ... ça, c'est carré ...

**Mme la Maire** : ... il n'y a pas de souci ...

**M. Mailhé** : ... il n'y a pas de souci. Mais tous les autres derrière ...

**Mme la Maire** : ... le reste, nous le regarderons ...

**M. Mailhé** : ... est-ce que nous pourrions l'avoir depuis au moins ...

**Mme la Maire** : ... oui ...

**M. Mailhé** : ... excusez-moi, cela vous donnera du travail peut-être, mais peut-être qu'il faudra dans l'avenir, si jamais nous avons l'espoir, ou si nous avons plus que l'espoir, sur ou sous-estimé, nous pourrions bâtir des plans de financements un peu plus facilement.

**Mme la Maire** : lorsque nous avons des dossiers à présenter aux subventions, nous nous rapprochons des partenaires en leur demandant ce que nous pouvons attendre comme participation. Les services se basent donc là-dessus. J'ose espérer que lorsqu'ils annoncent des pourcentages ces derniers soient effectivement respectés. Mais nous pouvons le regarder.

**M. Mailhé** : les promesses n'engagent que ceux qui y croient.

**M. Pilet** : Christophe, nous avons déjà quelques retours. Il y a les subventions qui rentrent effectivement dans des contrats de territoire ou autres qui sont à peu près ciblés. Après, il y a les autres, nous en avons l'exemple sur la vidéosurveillance et la sécurisation autour des écoles pour lesquelles il n'y a pas eu les montants annoncés dans les subventions.

**Mme la Maire** : là, nous étions sur le FIPD (Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance) ...

**M. Mailhé** : c'est pour cela, comme tu le dis, tu l'as demandé pour les tarifs, il faut être factuel et faire un retour en arrière pour voir la réalité.

**Mme la Maire** : donc, nous espérons que le Conseil Régional nous accompagnera pour le montant évoqué tout à l'heure. Si vous en êtes d'accord, nous allons donc lui en faire la demande.

**M. Bonnet** : je voulais revenir sur ce point. Nous sommes étonnés aujourd'hui que ces travaux soient réalisés en dehors de l'AD'AP (Agenda D'Accessibilité Programmée) qui avait été réalisé. Pour quelle raison avons-nous occulté l'ascenseur dans l'AD'AP ? Pourquoi n'y était-il pas ?

**Mme la Maire** : nous ne l'avons pas occulté, il fonctionnait à ce moment-là. Depuis, il a pris quelques années supplémentaires, et aujourd'hui il a besoin de réparations importantes comme vous pouvez le constater. De toute façon ...

**M. Bonnet** : ... oui, mais le titre de la demande de subvention est bien "travaux de mise aux normes de l'ascenseur".

**Mme la Maire** : oui.

**M. Bonnet** : et pour l'accessibilité. Ce n'est pas une remise en état. Je ne comprends pas bien. D'après ce qui est décrit, c'est notamment spécifique à l'accessibilité.

**Mme la Maire** : oui.

**M. Bonnet** : pourquoi l'accessibilité n'a-t-elle pas été prise en compte au moment de la réalisation de l'AD'AP ?

**Mme la Maire** : nous parlons d'accessibilité parce qu'il s'agit d'un ascenseur, d'accessibilité à l'étage. Nous ne l'avons pas mis dans l'AD'AP parce qu'à ce moment-là l'ascenseur fonctionnait. Donc, il n'y avait pas de souci d'accessibilité.

**M. Bonnet** : il n'était pas aux normes déjà puisque nous faisons des travaux de mise aux normes aujourd'hui. La norme pour personnes handicapées n'a pas évolué entretemps, à partir du moment ...

**Mme la Maire** : ... peut-être qu'effectivement l'intitulé n'est pas bon ; "travaux de réparation".

**M. Bonnet** : "nécessite une mise aux normes", c'est sur la deuxième ligne, "notamment relative à l'accessibilité".

**Mme la Maire** : aujourd'hui, l'accessibilité au premier étage des PMR n'est pas possible par le biais de l'ascenseur. Donc, nous pouvons considérer qu'il s'agit de travaux d'accessibilité. Et ce n'était pas dans l'AD'AP parce qu'à ce moment-là, l'ascenseur fonctionnait.

**M. Bonnet** : oui, d'accord. Ce qui nous étonne un petit peu, c'est que si nous avons peut-être intégré ces travaux au moment de l'AD'AP, nous aurions peut-être eu d'autres subventions.

**Mme la Maire** : sauf qu'il n'y en avait pas besoin puisqu'au moment où nous avons contractualisé ...

**M. Bonnet** : ... nous ne nous comprendrons pas, excusez-moi. Moi, ce que je lis sur les documents qui nous ont été remis il y a cinq jours pour travailler, n'est pas ce que vous me dites aujourd'hui. Je continue, s'il vous plaît.

Ces travaux auraient dû être présentés en commission travaux le 17 février. Les délais légaux de convocation de cette commission n'ayant pas été respectés, il a été demandé par les deux groupes de reporter. Aujourd'hui, ce point nous est donné au vote sans avoir eu d'informations. Si nous avions eu ces informations, si nous avions eu cette commission, peut-être qu'aujourd'hui, nous ne débattrions pas du problème d'accessibilité.

**M. Séverac** : comme l'a dit M. RIVIER, cela a été présenté en commission finances.

**M. Bonnet** : oui, au niveau financier peut-être. Mais au niveau travaux, M. CANILLO devait ...

**M. Séverac** : ... c'est une subvention que nous demandons, ce ne sont pas des travaux ...

**M. Bonnet** : ... oui, nous allons y venir. C'est une autre ligne de notre intervention. Nous voulons savoir effectivement si aujourd'hui nous votons une demande de subvention, ou si nous votons des travaux, parce que ...

**Mme la Maire** : ... c'est intitulé "demande d'une subvention" ...

**M. Bonnet** : ... vous réalisez régulièrement ... M. CHOUARD, si vous voulez prendre la parole, je vous prie de la demander et de ne pas faire derrière, comme vous faites ...

**M. Chouard**, Conseiller délégué aux grands travaux : ... j'étais juste ...

**M. Bonnet** : ... cela faisait longtemps que vous ne l'aviez pas fait d'ailleurs ...

**M. Chouard** : ... c'était juste pour vous dire, M. BONNET, qu'il est écrit "demande d'une subvention".

**M. Bonnet** : oui, mais ce que je veux faire dans le cadre de mon intervention, c'est de dire qu'effectivement vous faites beaucoup passer de travaux, sans qu'il n'y ait de discussions avec les Minorités, par le biais de demandes de subventions. Je veux bien, mais après vous dites que nous ne faisons pas de propositions, vous dites qu'un travail collectif est fait. Non, c'est faux. Là, dans le cas présent, encore une fois, vous faites une demande de subvention. Nous voulons donc savoir si nous devons voter la demande de subvention, nous voterons pour la demande de subvention effectivement, mais pour la manière dont vous faites, cela ne va pas.

**M. Rivier** : attendez. D'après ce que j'ai compris, c'est au mois de mars que nous faisons les demandes de subventions auprès du Conseil Régional. C'est donc maintenant qu'il faut la faire. Donc là, nous faisons vraiment la demande de subvention.

**M. Bonnet** : le devis, vous l'avez depuis quand ? Les documents qui nous ont été remis pour cette fameuse commission qui n'a pas eu lieu dataient du 8 février, et on nous a convoqués le 13. A un moment donné, je veux bien que vous ayez toujours la pression des autres instances, mais il faudrait peut-être essayer d'anticiper et que nous puissions faire un travail collectif.

**Mme la Maire** : nous allons clôturer sur le sujet. Si nous passons un quart d'heure à discuter pour savoir si nous réparons ou pas l'ascenseur de la Mairie, nous n'allons pas avancer.

**M. Bonnet** : mon propos a évolué, nous sommes partis sur la commission qui devait se réunir ...

**Mme la Maire** : ... M. BONNET, est-ce que sur un dossier comme celui-ci, à savoir que nous réparons l'ascenseur de la Mairie, aujourd'hui défectueux, mérite que la commission des travaux travaille là-dessus ? Si nous en sommes là, nous n'allons pas avancer ...

**M. Bonnet** : ... il n'y avait pas que ce point à évoquer ... c'est votre méthode de fonctionnement ...

**Mme la Maire** : ... donc, si vous voulez bien, nous clôturons là-dessus et je mets aux voix la demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Occitanie pour les travaux de remise aux normes, ou de réparation, de l'ascenseur ...

**M. Bonnet** : ... alors, comme vous fonctionnez, je prends sur moi par rapport à mon groupe, je vais m'abstenir parce que c'est une démarche que vous avez systématiquement, même je me demande si ce n'est pas axé contre moi, vous me coupez régulièrement le micro, vous ne l'avez pas fait ce soir, mais vous me demandez d'arrêter mon intervention, j'avais d'autres points à voir. Mais nous arrêtons là, c'est bien, et je m'abstiendrai sur ce point.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour les travaux de remise en fonctionnement et de remise aux normes de l'ascenseur de l'Hôtel de ville.

|             |              |               |
|-------------|--------------|---------------|
| <b>VOTE</b> | Pour :       | 32            |
|             | Contre :     | 0             |
|             | Abstention : | 1 (M. Bonnet) |

**Mme la Maire** : parfait. Passons au point suivant, en l'occurrence, la demande de subvention ...

**M. Pilet** : ... excusez-moi. Le petit commentaire "parfait" n'est pas bien. Nous avons voté, voilà, point ...

**Mme la Maire** : ... "parfait", nous avançons.

**M. Pilet** : je veux juste revenir sur une chose ...

**Mme la Maire** : ... non, M. PILET, c'est bon, nous passons ...

**M. Pilet** : ... vous allez m'écouter ...

**Mme la Maire** : ... non ...

**M. Pilet** : ... si les choses étaient présentées clairement ... l'explication que vous avez donnée, c'est tout cela que nous disons, c'est chaque fois la même chose. Vous faites des choses, il faut que nous les imaginions, que nous les inventions ou que nous essayions de comprendre ce qu'il se passe derrière. Ce n'est pas la même chose de dire qu'un ascenseur est en panne, nous allons le réparer, que de parler d'accessibilité, ce qui avait été dit en commission finances ... encore une fois, ce n'est pas clair.

**Mme la Maire** : ... sauf que cela entre là-dedans.

#### 7 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'OCCITANIE ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE - RÉALISATION D'UN PUMP-TRACK (délibération n° 2023-025)

**M. Canillo**, Adjoint délégué au patrimoine communal : le budget participatif retenu en 2022 concerne la réalisation d'un pump-track, soit à hauteur de 50 000,00 €. Ce projet est complété par un équipement supplémentaire de même type, conformément au programme électoral du groupe Majoritaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à des travaux de création d'un site de pump-track.

Cet équipement est un parcours en boucle, constitué de bosses et de virages relevés, et peut être utilisé avec différents équipements sportifs, essentiellement aux activités de vélo ou roller. Il sera accessible également aux écoles et associations. L'objectif est de proposer un espace accessible pour tous, tout en développant l'attractivité et les activités sportives de la commune.

Ce pump-track sera implanté sur le secteur de la Béouzo. Les travaux porteraient sur :

- le décapage de la terre végétale sur couche supérieure du terrain
- la création d'une couche de fondation
- la création d'un massif drainant
- la création de la piste

- le compactage
- la pose d'enrobé à chaud
- la végétalisation et le talutage
- la signalétique et les peintures

Le montant total des travaux s'élèverait à 262 338,92 € HT. Le plan prévisionnel de financement est le suivant ... je vous le lis ?

Mme la Maire : tout le monde en a eu connaissance. Par contre, sur les recettes, il est important de savoir que la subvention espérée du Conseil Régional ...

M. Canillo : ... ces subventions peuvent être intéressantes, surtout que c'est l'ordre du jour :

| DÉPENSES   | MONTANTS            |
|--|---------------------|
| Travaux  | 259 038.92 €        |
| Etudes de sol  | 1 800.00 €          |
| Bureau Technique   | 1 500.00 €          |
| <b>TOTAL DÉPENSES H.T.</b>   | <b>262 338.92 €</b> |
| <b>TVA</b>   | <b>52 467.78 €</b>  |
| <b>TOTAL DÉPENSES TTC</b>  | <b>314 806.70 €</b> |
| RECETTES   | MONTANTS            |
| Subvention espérée du Conseil Régional (contrat Bourg Centre) 25 % | 65 584.73 €         |
| Subvention espérée du Conseil Départemental 30%                    | 78 701.68 €         |
| <b>TOTAL RECETTES ESPÉRÉES</b>                                     | <b>144 286.41 €</b> |
| <b>EMPRUNT et AUTOFINANCEMENT</b>                                  | <b>170 520.29 €</b> |

Mme la Maire : sachant que la subvention du Conseil Régional, c'est dans le cadre du contrat Bourg-Centre.

M. Canillo : de plus, la commune devrait percevoir le FCTVA en 2025 d'un montant de 51 640,89 €.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Occitanie dans le cadre du contrat Bourg-Centre et du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoire pour le financement des travaux relatifs à la réalisation du pump-track.

Ce dossier a été étudié par les commission travaux et enfance jeunesse lors de la réunion du 23 février 2023.

Les questions et observations suivantes ont été formulées lors de cette réunion :

- Il a été demandé de tenir compte des deux derniers projets du budget participatif 2021 et 2022
- D'impliquer les jeunes dans la démarche, cela est effectivement prévu
- Comment la commune comptait répondre au ZAN (Zéro Artificialisation Nette)
- L'importance sur ce projet de l'aspect technique, imperméabilisation des sols
- La végétalisation autour des circuits est une préoccupation
- Les Élus des groupes Minoritaires ont demandé à pouvoir être informés régulièrement de l'avancée de ce projet

Mme la Maire : je crois que vous avez eu tous les éléments concernant ce futur équipement, qui satisfera sans aucun doute les jeunes Fonsorbais.

Mme Vitet : il y a quelque chose qui me gêne dans la présentation : quand nous avons eu notre réunion, nous n'avons pas fait que parler de végétalisation, nous avons parlé de projet global avec les plantations. Et nous ne retrouvons pas les arbres et ce que nous allons devoir planter. L'idée était de dire que dans le cadre du budget, nous présentons tout ce qui est projet arbustif, tout ce qui est arbres, pour l'intégrer dans la demande de subventions. Et là, nous ne le retrouvons pas, nous ne l'avons pas chiffré.

La Directrice Générale des Services : effectivement, pour le moment, nous n'avons pas le chiffrage, mais c'est bien prévu. Mais par contre, nous n'aurons pas de subvention pour cela, ni de la Région, ni du Département. Mais c'est bien prévu dans le projet.

Mme Vitet : même si nous l'intégrons, nous n'aurons aucune subvention par rapport à toute la végétalisation ?

La Directrice Générale des Services : oui. Ils regardent le dossier en détail, et ils enlèvent cette partie.

Mme Vitet : d'accord. Merci.

M. Mailhé : concernant ce projet, nous estimons qu'il est bien de mettre un peu d'équipements pour les jeunes, en espérant qu'il ne soit pas trop bruyant pour les voisins. Mais il est relativement bien placé, ça devrait aller.

Nous en avons parlé, Gilbert CANILLO en a parlé, du ZAN, nous avons parlé de tous ces problèmes pouvant être engendrés au niveau législatif, future législation. Il ne suffit pas de se poser la question en Conseil Municipal, il faudra avoir la réponse derrière, cela est très important.

Je ne suis pas allé voir sur le PLU, est-ce que c'est une parcelle en capacité d'accueillir cet équipement ? Parce que là aussi, il ne faudrait pas que nous nous fassions avoir. Sinon, j'allais remettre une couche pour attaquer la modification du PLU. Excuse-moi.

**Mme la Maire** : oui. Aujourd'hui, c'est une parcelle classée Ue.

**M. Mailhé** : Ue, c'est bon. De tout cela, il faudra que nous en rediscutions. Je dois dire que cette commission a été très intéressante, que tout le monde a amené son avis, ses idées, ses recommandations et ses garde-fous. Je n'ai pas les connaissances de Sandrine sur certains domaines, elle les a, elle peut les partager, c'est très important. Nous avons commencé, c'est ce que nous avons dit au Directeur du pôle Éducatif et Social, la procédure est bien, parce qu'il nous l'a présentée, nous sommes vraiment au tout début, il faudra donc continuer, mais il ne faut pas que l'on nous oublie tout au long de l'évolution du projet ; nous ne l'espérons pas parce que je pense que nous pouvons amener quelques idées et quelques points intéressants. La procédure est bonne, ne nous oubliez pas. Et faisons attention avec cette histoire de ZAN, j'espère que dans la future modification de la Loi on exclura peut-être certains équipements. Merci.

**M. Canillo** : juste pour répondre au bruit : je ne suis pas capable de mesurer le bruit qu'il peut y avoir aux alentours du pump-track parce que c'est compliqué, c'est en fonction du nombre de personnes qu'il y aura autour. Par contre, l'utilisation du pump-track, c'est zéro bruit. Nous sommes allés à Grenade dans la semaine, il y avait des bicyclettes et rollers, rien. Nous n'avons même pas baissé le ton, nous parlions à côté, les gens passaient, rien. Par contre, le fait de mettre des jeunes ensemble, de discuter, de s'amuser, cela est difficilement mesurable. Ce que nous pouvons faire ...

**M. Mailhé** : ... se baigner dans une piscine ne fait pas de bruit. Mais mettre des enfants qui jouent dans une piscine, cela fait quand même beaucoup plus de bruit. C'est important, c'est normal, et c'est ...

**M. Canillo** : ... c'est ce que je suis en train de dire. Maintenant, ce que nous ferons, parce que nous aurons l'occasion de revenir sur Grenade, il faut savoir que le week-end et les mercredis c'est extrêmement visité, il y a beaucoup de monde, donc nous y reviendrons et nous ferons des tests de bruit pour savoir ce que cela peut donner quand c'est extrêmement visité. A tel point, qu'ils ont même le parking limité pour recevoir tout le monde.

**Mme la Maire** : M. SÉVERAC veut répondre sur le ZAN.

**M. Séverac** : sur le ZAN, c'est effectivement une préoccupation que nous devons avoir en tête de manière permanente désormais. Mais, en même temps, l'objectif de Zéro Artificialisation Nette, ne l'oublions pas, c'est pour 2050, et nous sommes dans la phase 2021-2031 où l'objectif est de consommer, non pas des terrains artificialisés, mais des ENAF, c'est-à-dire des Espaces Naturels, Agricoles ou Forestiers, de 50 %. Ce n'est pas la même chose d'après les définitions, qui sont encore incertaines au vu des différents décrets qui sont parus et ceux qui sont à paraître. La réduction de 50 % n'est pas le Zéro Artificialisation Nette pour le moment encore. Cela ne veut pas dire qu'il faut faire n'importe quoi parce qu'évidemment cela sera considéré comme construction au même titre que les parkings, au même titre que les différents espaces publics, même les collèges, les lycées ou les écoles à l'heure actuelle, d'après ce que nous en savons. Je pense qu'il n'y a pas d'inquiétude dans l'immédiat, sauf que cela sera comptabilisé dans la consommation des 50 % quand nous aurons une définition de ce qui est autorisé sur la commune après que le SCoT ait été réalisé et que le Muretain Agglo se soit aussi positionné. Et nous ne sommes pas encore au bout de ce débat-là.

**Mme la Maire** : y a-t-il d'autres interventions ?

**M. Bonnet** : vous avez évoqué le fait que les plantations seront prévues ultérieurement. Ce serait sur quel budget ?

**Mme la Maire** : sur le budget "plantations". Je ne sais pas si vous êtes déjà allé à la Béouzo, de nombreux arbres ont déjà été plantés derrière le gymnase.

**M. Bonnet** : oui, devant, nous avons remarqué le manque d'arbres, côté parking écoles. Le problème est que ce budget, nous en avons parlé avec Martine dans certains ateliers, est de 20 000 €, à priori annuel. Il nous paraît assez faible ...

**Mme la Maire** : ... non, nous sommes largement au-delà de cette somme cette année, M. BONNET.

**M. Bonnet** : cette année, vous passez à 50 000 €. C'est ce que j'ai lu dans le ROB. C'est cela ? ... D'accord. Sauf que ces coûts-là ne sont pas des plantations pures. Ce sont aussi les abattages spécifiques, les études sur les arbres malades, tout compris ...

**Mme la Maire** : ... non. Là, nous parlons de plantations, nous ne parlons pas d'abattages.

**M. Bonnet** : ce n'est pas ce qui nous avait été dit par Martine. D'accord.

Martine m'a devancé un petit peu sur mon intervention sur les plantations. Dans le devis, vous parlez des végétalisations. Quand on emploie ce terme-là, allons-nous quand même obtenir de la part du Conseil

Régional et du Conseil Départemental la subvention espérée ? Parce que s'ils voient que nous avons des plantations, peut-être qu'ils ne le feront pas. Mais, le terme de végétalisation, pour moi, c'est plus du remaniement de terre végétale et de terre, de talutage, plutôt que de végétalisation, d'après ce que j'ai lu dans le devis, et qui s'élève quand même à un montant de près de 20 % du global.

**Mme Vitet** : je pense qu'il y a dû avoir confusion parce que le budget abattage/élagage, c'est 20 000 €.

**M. Bonnet** : d'accord. Au niveau du bilan financier du plan prévisionnel, nous aurions pensé que vous mettiez une ligne "budget participatif", pour bien montrer que les 50 000 € alloués au budget participatif vont profiter à ce projet et pas à autre chose. C'est ce qui nous avait été dit lorsque nous l'avions évoqué en commission.

**Mme la Maire** : cela a été dit dès le début de la présentation du projet ...

**M. Bonnet** : ... oui, mais dans le tableau, au niveau de "emprunt et autofinancement", 170 000 €, si avant nous aurions mis la ligne "budget participatif", 50 000 €, cela aurait été, pour nous, à notre sens, plus visuel que de l'écrire en haut.

Dans le cadre du devis des travaux, nous n'avons pas vu d'éclairage, nous n'avons pas vu d'espaces de convivialité, nous n'avons pas vu de poubelles et, éventuellement, d'aménagement de parkings, puisqu'à priori il faudrait un parking assez conséquent pour ce type d'équipement, au vu de ce qu'ont vu les Élus de la Majorité à Grenade

**Mme la Maire** : de l'éclairage, il n'y en aura pas. Cela évitera les éventuelles nuisances sonores nocturnes, la présence de jeunes. Il y aura bien entendu des bancs. Une ligne budgétaire est prévue pour tout ce qui est mobilier urbain, là et ailleurs. Donc, il y aura sans aucun doute des bancs, des poubelles, ...

**M. Bonnet** : ... pourquoi ne pas les intégrer directement dans les projets ? Parce que nous pompons dans des budgets indépendants sans avoir les subventions espérées.

**Mme la Maire** : ils ne vont pas nous subventionner pour des bancs et des poubelles ...

**M. Bonnet** : ... des espaces de convivialité. Après, tout dépend comment nous le présentons ...

**Mme la Maire** : ... pour ce qui concerne le parking, je vous rappelle qu'il y a à proximité le parking du cimetière qui est très peu utilisé, et heureusement. Donc là, les familles qui viendront en voiture pourront aller sur le parking du cimetière.

**M. Bonnet** : le parcours sera sécurisé jusqu'au pump-track ? ... il l'est déjà, d'accord.

**M. Fédou**, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : deux petites questions sur la végétalisation aussi : l'espace sera assez grand pour le temps périscolaire et scolaire ?

**Mme la Maire** : oui. Il est évoqué 2 500 m<sup>2</sup>. Ce sera au nord de la parcelle, tout le sud de la parcelle restera à la disposition du scolaire.

**M. Fédou** : et la seconde question : pour tout ce qui est végétalisation, pourquoi ne pas l'intégrer directement dans le plan de financement, pour qu'il ne soit pas oublié après ?

**Mme la Maire** : nous ne l'oublierons pas. Sauf que nous ne pouvons pas le faire valoir auprès du Département ...

**M. Fédou** : ... oui, j'ai bien compris que cela ne peut pas apparaître pour des subventions. Il est vrai que le pomper directement sur des lignes budgétaires spécifiques n'est pas ...

**M. Pilet** : à la commission où ce projet nous a été présenté, de proposition dans les budgets participatifs, il a donc été dit qu'il y aurait un comité de pilotage où les personnes qui avaient proposé cela dans le cadre du projet participatif pourraient être intégrées éventuellement. Donc, est-ce que nous pouvons l'annoncer officiellement ? Est-ce que c'était quelque chose qui devait être retravaillé sur laquelle vous n'aviez pas décidé ? Nous, nous redisons qu'il nous paraît indispensable puisque c'est quand même, je crois, trois projets participatifs qui proposaient cet aménagement similaire. Comme on nous a dit que rien n'était figé, que rien n'était acté, nous avons aussi évoqué d'étudier éventuellement d'autres lieux d'implantation. A la commission, des propositions ont été faites. Voilà, c'était pour avoir des précisions sur ces deux aspects.

**Mme Voisin**, Adjointe déléguée au secteur "implication citoyenne et démocratie participative" : je peux répondre par rapport aux Conseils de Quartiers : ceux de Cantelauze et Moundran, qui étaient porteurs du budget participatif, et le Conseil de Quartier de la Béouzo, qui va recevoir le pump-track, seront bien évidemment associés à la réflexion.

**M. Pilet** : je parlais des porteurs de projets puisqu'il n'y avait pas que ...

**Mme Voisin** : ... c'est cela. Ce sont les Conseils de Quartiers de Cantelauze et Moundran ...

**M. Pilet** : ... il y avait aussi un projet par des personnes individuelles, des jeunes. Au départ, ils voulaient faire un pump-track, mais vu les budgets d'enveloppe, 50 000 €, ils se sont rabattus sur une piste de rollers, je crois, ...

**Mme Voisin** : ... là, il s'agit du budget participatif de ...

**M. Pilet** : ... oui, mais ... A la commission, lorsque nous nous sommes réunis, ce qui avait été discuté, c'est qu'il y avait eu plusieurs projets participatifs qui allaient dans ce sens, ce qui prouve que cela tend à une

demande, et tout le monde était enchanté que cela puisse se réaliser. Mais, c'est de dire "associons ces personnes qui l'avaient proposé dans les années passées dans le comité de pilotage". Je crois que tout le monde était d'accord, je voulais en avoir la confirmation. Cela semble moins évident là, j'espère que non.

**Mme Lacoste**, Adjointe déléguée au secteur "jeunesse et scolaire" : l'autre projet dont vous parlez, c'est celui qui était porté par le service jeunesse. Le Directeur du CAJ était présent à cette réunion, nous lui avons bien dit que les jeunes porteurs de ce projet, et le service jeunesse en général, seraient associés. Il a été décidé, à la fin de la réunion, que le site de la Béouzo était acté. Le Directeur du CAJ a bien insisté là-dessus, il a dit "si à la fin de la réunion on a déjà le lieu, c'est déjà bien, on va pouvoir avancer". Pour le site de la Béouzo, nous avons justifié pourquoi ce choix-là et pourquoi pas d'autres auxquels nous avons pensé, mais qui ne sont pas réalisables.

**M. Pilet** : cela rejoint la conclusion de notre ... Je pense que vous parlez d'une réunion à laquelle nous n'étions pas. Moi, je parle de la réunion où il y avait le Directeur du pôle Éducatif et Social ...

**Mme Lacoste**, hors micro : ... oui, il y avait le Directeur du pôle Éducatif et Social, le Directeur du CAJ, ils étaient présents ... C'est la réunion qui a eu lieu dans cette salle ...

**M. Pilet** : ... pour le coup, là je n'avais pas écouté, j'étais absorbé par les propos du Directeur du pôle Éducatif et Social qui parlait de Comité de Pilotage avec l'ensemble des porteurs de projet, parce que là, vous en oubliez un : des jeunes ont proposé un projet.

**Mme Voisin** : excusez-moi. Autant il est très logique et évident que les porteurs du projet du budget participatif qui sera inclus dans le pump-track final soient participants, autant il n'est pas évident d'inviter toutes les personnes qui ont proposé un pump-track, sachant que le premier qui a proposé un pump-track était un administré qui n'habite plus Fonsorbes. Bref, nous n'allons pas inviter toutes les personnes. Par contre, effectivement, nous en avons parlé avec le service jeunesse qui a dit qu'ils allaient voir si le jeune qui avait présenté le projet avait des idées à proposer. Ce qui est évident, c'est le service jeunesse. Après, les porteurs de projets des années précédentes ne sont pas inclus chaque fois que nous reprenons un projet. Je ne comprends pas. Il me paraît évident que le jeune qui a proposé un pump-track ne fasse pas partie de la réflexion.

**M. Pilet** : cela me paraît tellement évident que tout le monde était d'accord à cette fameuse réunion, de dire que dans le Comité de Pilotage il fallait qu'il y ait ... le proposer au moins parce qu'il n'est pas dit qu'ils acceptent, pour que ce soit quelque chose qui se respecte ... je suis un peu surpris que cela ait évolué. Je pense que c'était dans l'intérêt de tous ...

**Mme la Maire** : ... l'intérêt de tous est que le pump-track sorte ...

**Mme Voisin** : ... mais cela n'a pas évolué, je dis juste que ...

**Mme la Maire** : ... M. SÉVERAC.

**M. Séverac** : je voulais répondre sur un petit point. Je me réjouis que nous nous équipions d'un équipement pareil parce que je l'ai effectivement vu fonctionner, je ne suis pas allé à Grenade, j'en ai vu d'autres, où il y a beaucoup de jeunes sur ce type d'équipement : des adolescents, des tout-petits, et même des plus grands. Je pense donc qu'il répondra à un besoin et il attirera du monde.

Je voudrais juste répondre sur les terrains alternatifs possibles parce que nous en avons regardé un certain nombre, y compris ceux qui avaient été identifiés lors de la commission quand Gilbert est revenu. Mais, un certain nombre est situé en zone 2Au, donc inconstructible à l'heure actuelle, sauf à faire la révision du PLU que Christophe appelle de ses vœux. C'est le cas de la zone du Banayre, de la zone située autour de la mare de Cantelauze, qui sont en zone 2Au, et de la zone située en descendant sur la gare réservée en quelque sorte à RESEAU 31 pour un bassin de rétention sur lequel il ne laissera pas construire de pump-track. Autant nous pouvons peut-être proposer deux cages de football dès lors qu'elles ne sont pas accrochées au sol ; mais, pour un pump-track, il est sûr que ce sera non. Donc, chacune des possibilités que nous avons de trouver le bon site a été explorée. Après, des personnes qui utilisent les pump-tracks nous ont dit qu'il fallait faire attention à ce qu'il ne soit ni trop isolé, ni trop près pour effectivement éviter tous les risques de nuisances. Je pense que le site proposé, de ce point de vue, est plutôt intéressant.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour le projet de pump-track.

|             |              |    |
|-------------|--------------|----|
| <b>VOIE</b> | Pour :       | 33 |
|             | Contre :     | 0  |
|             | Abstention : | 0  |

**8 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE SPORT SYNTHÉTIQUE DU LYCÉE - COMMUNE DE FONSORBES-CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE ET CONSEIL RÉGIONAL D'OCCITANIE (délibérations n° 2023-026 et 2023-027)**

Mme la Maire : nous avons bénéficié d'une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et du Conseil Régional d'Occitanie pour la rénovation du terrain de sport synthétique du lycée.

Aussi, l'un et l'autre nous demandent de mettre à leur disposition ces installations s'ils le souhaitent.

Je suppose que par rapport à cela il n'y a pas de problème particulier. Donc, si vous êtes d'accord, nous signerons les conventions en question. Avez-vous des remarques ?

M. Pilet : juste sur la durée. Nous nous étonnions que la durée de la convention passée avec le Conseil Départemental soit différente de celle passée avec le Conseil Régional.

Mme la Maire : ce n'est pas de notre fait, c'est leur choix. C'est à la demande des deux Conseils en question, ils n'ont pas le même mode de fonctionnement, les conventions n'ont pas la même durée.

M. Pilet : est-ce qu'il y avait des conventions au préalable ?

Mme la Maire : oui.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec le Conseil Départemental de Haute-Garonne et le Conseil Régional d'Occitanie pour la mise à disposition du terrain de sport synthétique du lycée.

| VOIE | Pour :       | 33 |
|------|--------------|----|
|      | Contre :     | 0  |
|      | Abstention : | 0  |

**9 - CRÉATION D'UN LOCAL POUR LE SERVICE ENTRETIEN ET DE STOCKAGE POUR LES ASSOCIATIONS - DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPÔT DE TOUTES LES AUTORISATIONS D'URBANISME (délibération n° 2023-028)**

M. Canillo : suite à la visite des locaux des deux salles associatives attribuées aux associations de gymnastique et de danse du 19 novembre 2021 par le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail), situés à proximité du stade de football du Trépadé, il a été préconisé d'étudier la création d'un local d'entretien spécifique et d'un espace de stockage du matériel associatif qui aujourd'hui encombre les vestiaires, douches, couloirs et le bureau du local de la gymnastique.

Pour ce faire, il est prévu d'implanter ce futur local dans l'espace situé entre les deux bâtiments. Cette localisation permettrait depuis le local technique d'accéder aux deux locaux associatifs et, de fait, d'améliorer les conditions de travail du personnel du service entretien, mais également de permettre à l'association de gymnastique d'accéder à un local de rangement depuis la salle principale.

Une étude de faisabilité a été réalisée, puis cette dernière a été présentée et validée par le CHSCT, par les associations et la commission travaux.

Aussi, il est proposé de valider le dépôt de toutes les autorisations d'urbanisme relatives à cette opération.

Ce dossier a été examiné par la commission travaux lors de la réunion du 15 novembre 2022 et lors de la séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2022.

Les plans de masse et de situation étaient annexés à la convocation du Conseil Municipal, ainsi que le plan du projet qui tient compte des observations formulées lors de la réunion de la commission travaux.

Mme la Maire : donc, vous avez pris connaissance des documents.

M. Bonnet : effectivement, certaines des remarques que nous avons édictées en commission ont été prises en compte ; pas toutes, ou peut-être n'ont-elles pas d'utilité, mais je n'ai pas eu de retour à ce niveau-là. Par contre, les nouveaux plans qui ont été réalisés me posent question sur certaines problématiques. Nous avons une rampe qui est créée pour gérer le dénivelé entre les locaux de stockage et la salle de la gymnastique, ce qui fait que lorsque nous sortons du local de stockage, nous nous retrouvons avec une marche en biais. Donc, je n'arrive pas à comprendre comment cela sera géré.

J'avais demandé si la porte qui sort du local de la danse devait être inversée, être dans le sens de l'évacuation, si elle était utilisée en tant que porte d'évacuation. C'est donc pour celle-ci que je n'ai pas eu de réponse, et qui à priori aujourd'hui reste en l'état.

Après, quand vous écrivez que cela a été validé par la commission travaux, pour nous ce n'est pas tout à fait le cas ; nous avons apporté des réflexions, une certaine partie a été prise en compte.

Je ne sais pas si ce sont les plans qui seront utilisés pour le dépôt du permis de construire.

Mme la Maire : de toute façon, il est certain que le dépôt du permis de construire sera fait par un architecte, que derrière passeront la commission de sécurité et la commission d'accessibilité. Donc, tout cela a dû d'ores

et déjà être vu par le service urbanisme, ou le sera en amont. Il n'y a pas de doute sur le fait que l'ouverture des portes se fera dans le bon sens pour ce qui touche à la sécurité. C'est le plus important des critères.

**M. Canillo** : tout en sachant que lorsque nous lisons l'article R 232-12-4, nous pouvons mettre le sens que nous voulons. Je pense que vous avez reçu le document, le Directeur de projets vous l'avait envoyé. Il faut justifier maintenant ...

**M. Bonnet** : ... le sens d'évacuation, que les portes soient inversées au sens de l'évacuation ... je ne suis pas sûr que ce soit le bon ...

**M. Canillo** : ... il est écrit "les portes ne faisant pas partie du dégagement réglementaire doivent pouvoir s'ouvrir dans une manière simple". Il n'y a pas marqué vers la droite, vers la gauche.

**M. Bonnet** : voilà. Donc, ce n'est pas une issue de secours ...

...

**M. Bonnet** : ... voilà, c'est ce que j'allais poser comme question : est-ce que c'est une issue de secours ? Si ce n'est pas une issue de secours, je conviens qu'elle puisse s'ouvrir dans le sens que nous voulons.

**M. Canillo** : vous avez reçu ce document, vous l'avez reçu ?

**M. Bonnet** : il y a un petit moment, oui.

**M. Canillo** : on ne me répond pas ; vous avez reçu ce document ?

**Mme Marnac** : je l'ai reçu et je ne suis pas d'accord.

**M. Canillo** : quand vous recevez un document, si jamais des choses ne vont pas, vous l'écrivez et le renvoyez à la personne qui l'a écrit, et vous posez des questions.

**Mme Marnac** : pardon, je ne suis pas d'accord, Gilbert. Nous l'avons dit à la commission. Cela ne sert à rien de nous envoyer des documents qui ne font même pas référence au bon texte. Nous ne sommes pas là pour "faire les flics". Nous, nous avons dit "attention, les bâtiments construits avec des aires d'éloignement qui deviennent des issues de secours, en fait il doit y avoir un dispositif de commande facile à ouvrir et vers l'extérieur". C'est la réglementation de la sécurité incendie, elle date de 1986, donc nous n'avons pas refait le monde depuis 1986, et ce n'est pas aujourd'hui que cela va changer. Là, tu nous parles d'une chose qui parle de dégagement. Un dégagement est la communication d'une pièce vers une autre. Évidemment, elle peut aller dans un sens ou dans l'autre. Pour la sécurité incendie, nous devons pouvoir nous extraire des bâtiments en cas d'incendie par la situation la plus simple. Évidemment, la situation la plus simple n'est pas de tirer la porte vers soi.

**M. Canillo** : je continue parce que j'ai l'impression que je me fais mal comprendre. Ce document que vous avez reçu était critiquable, vous l'avez reçu, vous n'avez émis aucune critique. C'est là où je ne vous suis pas. Que des règlements ne soient pas appliqués, tout ce que l'on peut imaginer, je vous l'accorde. Vous avez reçu ce document la semaine dernière, et là, tout d'un coup, maintenant nous en reparlons. Parlez-en entièrement avec la ...

**M. Pilet** : ... la question, Gilbert, est simple ...

**M. Canillo** : ... les questions sont toujours simples, mais ...

**M. Pilet** : ... la question est : est-ce que c'est une issue de secours, oui ou non ? Si c'est une issue de secours tel que le plan est présenté, cela ne va pas. Si ce n'est pas une issue de secours, il n'y a aucun problème, nous pouvons continuer ...

**M. Canillo** : ... tout en sachant que chaque fois que nous faisons des bâtiments, c'est validé par les pompiers. Nous venons de faire encore la médiathèque aujourd'hui, c'est impossible à l'heure actuelle de faire quelque chose qui ne soit pas conforme. Vous le comprenez ? Le plan est validé par les pompiers, et ensuite, il est validé sur le terrain ...

**M. Pilet** : ... est-ce qu'il est possible de répondre à la question ? ...

**M. Canillo** : ... donc, cela ne sert à rien ...

**M. Pilet** : ... on nous dit au départ que c'est une issue de secours ...

**M. Canillo** : ... cela ne sert à rien ...

**M. Pilet** : ... maintenant elle n'en est plus une ; est-ce qu'elle en est une ou pas ?

**M. Canillo** : ... mais non, cela ne sert à rien, je ne réponds pas ...

**M. Bonnet** : ... après, le plus gros problème, nous allons peut-être changer de sujet ...

**M. Canillo** s'exprime hors micro ...

**M. Pilet** : ... non, Monsieur, ce n'est pas un jeu. Nous n'allons pas rigoler, là. Ce n'est pas un jeu. Nous ne venons pas ici pour jouer. Et M. CHOUARD, ça suffit aussi. Parce que vous, vous n'êtes pas de la commune, alors taisez-vous.

**M. Chouard** : si vous parliez un peu différemment, M. PILET ...

**M. Pilet** : ... excusez-moi ...

**M. Chouard** : ... si vous arrêtiez de vous énerver, et vous avez vu comment vous ...

**M. Pilet** : ... je m'énerve, je fais ce que je peux avec les éléments que j'ai ...

**M. Chouard** : ... comment vous interpelez M. CANILLO ? Et après, vous vous plaigniez que ça ne se passe pas bien. Interpelez les gens différemment, M. PILET.

**M. Pilet** : M. CHOUARD, je crois que vous vous êtes le plus mal placé pour nous faire ces réflexions-là. Cela fait depuis 2014 que je supporte vos ricanements et vos phrases derrière sans ne jamais assumer et les dire correctement ...

**Mme la Maire** : ... M. PILET, s'il vous plaît, vous arrêtez ...

**M. Chouard** : ... M. PILET, j'assume tout ce que je dis sur vous et tout ce que je pense sur vous ...

**M. Pilet** : ... mais nous ne sommes pas là pour jouer, quand même, il ne faut pas dire de conneries ...

**Mme la Maire** : ... moi, je ne joue pas. Simplement pour vous dire que le plan a été ...

**M. Pilet** : ... je vous rappelle, parce que là vous m'avez bien agacé, que nous avons alerté ...

**M. Canillo** : ... Mme la Maire ou c'est moi ? ... Donc, tu me parles à moi.

**M. Pilet** : je te parle à toi, mais pas de jeu.

**Mme la Maire** : ... attendez ...

**M. Mailhé** : ... excusez-moi, je vais demander une suspension de séance de deux minutes ...

**Mme la Maire** : ... non, il n'est pas nécessaire ...

**M. Mailhé** : ... le temps que tout le monde se ...

**Mme la Maire** : ... de faire une suspension de séance ...

**M. Mailhé** : ... mais là, nous n'allons pas y arriver ...

**Mme la Maire** : ... simplement pour dire que ...

**M. Mailhé** : ... nous n'allons pas y arriver parce que tout le monde monte dans les tours. Jean-Claude est monté ; Gilbert, accepte aussi la contradiction. Ce sont des débats, des discussions, calmez-vous. Nous allons passer au vote ...

**Mme la Maire** : ... nous allons passer au vote pour la bonne et simple raison ...

**M. Mailhé** : ... nous avons ce doute, nous ne savons pas si c'est une voie de dégagement, je ne suis pas compétent là-dessus, si c'est une voie de dégagement ou une sortie d'évacuation. Donc nous, nous allons nous abstenir parce que nous ne savons pas. Après, nous pouvons discuter tranquillement, nous apaiser. Ce n'est pas en criant que le débat va avancer et que le sujet va avancer. Donc, je vous demande de ... même moi, des fois je m'emballe, vous m'avez vu m'emballer ; mais, nous nous calmons, nous reprenons la discussion. Tu poses la question, Gilbert te répond calmement, et après tout ira bien.

**M. Pilet** : Christophe, ...

**Mme la Maire** : ... c'est bon ...

**M. Pilet** : ... moi, être calme, mais moi, en avoir marre, depuis 2014, d'entendre des choses qui sont inacceptables ; et moi avoir dit qu'il n'y aura pas ...

**Mme la Maire** : ... c'est bon, M. PILET, c'est terminé s'il vous plaît ...

**M. Pilet** : ... sans justice après ce qu'il s'est passé en 2022 ...

**Mme la Maire** : ... c'est terminé, M. PILET. Je mets aux voix la création du local en question et le fait de pouvoir déposer les autorisations ...

**M. Pilet** : ... est-ce que nous pouvons juste savoir si c'est une issue de secours ... ce doit être simple de savoir ...

**Mme la Maire** : ... M. PILET, il est bien évident que nous travaillons avec un architecte, nos services l'ont vu, donc ce n'est pas une sortie de secours. Sinon, la sortie de secours, comme l'a expliqué tout à l'heure ...

**M. Pilet** : ... merci ; c'est simple, ce n'est pas une issue de secours, merci.

**Mme la Maire** : parfait. Je le mets aux voix ... M. BAË voulait parler, je ne le voyais pas.

**M. Baë**, Adjoint délégué au secteur "vie associative et animation de la ville" : j'essayais de parler depuis un moment ...

**M. Pilet** : ... caché, nous ne te voyons pas.

**M. Baë** : de cette histoire de porte, cela fait plusieurs mois que nous en discutons. J'en ai discuté de très nombreuses fois avec le Directeur de projets, avec le service entretien et avec les associations gymnastique et danse. Effectivement, il y a eu débat concernant le sens d'ouverture de cette porte. Nous l'avons d'ailleurs pendant un moment inversée, nous avons même proposé une porte à galandage, il y a eu différentes propositions pour essayer de satisfaire tout le monde. En fait, nous en sommes arrivés à la conclusion que ce sens d'ouverture correspondait au mieux au service entretien pour éviter d'avoir les problématiques de chariots et autres, pour les sortir plus facilement, etc. C'est donc ce qui a validé ce sens d'ouverture. Mais je vous assure qu'il y a eu de très, très nombreux échanges avec les associations et le service entretien pour valider ce sens.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme pour la création d'un local pour le service entretien et de stockage pour les associations.

|             |              |   |
|-------------|--------------|---|
| <b>VOTE</b> | Pour :       | 28  |
|             | Contre :     | 0   |
|             | Abstention : | 5 (Mmes Marnac, Rouer, et MM. Fédou, Lorrain et Mailhé) |

### 10 - ÉCHANGE DE PARCELLES SITUÉES CHEMIN BÉNECH - PROJET D'URBANISATION ET D'AMÉNAGEMENT ROUTIER AU SQUARE DE L'ARIÈGE (délibérations n° 2023-029 et 2023-030)

M. Gauthier, Conseiller délégué aux VRD : un projet d'urbanisation et d'aménagement routier sur le secteur square de l'Ariège - chemin Bénech est prévu. Les plans étaient joints à la convocation du Conseil Municipal. Ce projet serait implanté sur une partie de la parcelle cadastrée BR n° 58 appartenant à la SCI SOLIO.

Aussi, pour la réalisation de ce projet, il est proposé de procéder à un échange de parcelles selon les conditions suivantes :

- Acquisition par la commune d'une partie de parcelle cadastrée BR n° 58, d'une superficie de 96 m<sup>2</sup>.  
Il s'agit d'un espace vert.  
Cette acquisition interviendrait à l'euro symbolique.  
Les frais de géomètre et de notaire seraient à la charge de la commune.
- Cession à la SCI SOLIO d'une partie de voirie située sur la parcelle cadastrée BR DP (Domaine Public), d'une superficie de 66 m<sup>2</sup>.  
Il s'agit de places de parking, 3 entières et 3 en partie, déjà utilisées par la SCI SOLIO.  
Cette cession interviendrait au prix de 7 200 €.  
Les frais de géomètre et de notaire seraient à la charge de la commune.  
Cette partie de parcelle doit faire l'objet d'une procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public.

Il est donc proposé d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée BR n° 58, de céder une partie de la parcelle cadastrée BR DP, et de procéder à la désaffectation et au déclassement de cette parcelle, selon les conditions indiquées précédemment.

Il est proposé deux délibérations : acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée BR n° 58 et cession d'une partie de la parcelle cadastrée BR DP avec désaffectation et déclassement.

Le plan de géomètre était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Ce dossier a été examiné par la commission finances du 18 janvier 2023.

Mme la Maire : avez-vous des remarques ? C'est donc un aménagement a minima, afin, "a minima" quoi qu'il permettra de sécuriser quand même la circulation sur ce secteur-là, notamment la sortie des parkings privés, qui se trouvent sur la droite lorsque nous remontons vers Bénech, de créer un trottoir ; bref, de sécuriser le secteur.

M. Fédou : juste avoir une explication, parce que même sur le plan nous n'avons pas très bien compris où se situait la BR 58, les trois places de parking.

Mme la Maire : en fait, elle se situe côté route de Tarbes, en parallèle avec les places de parking appartenant à ALTÉAL, juste avant le banc situé à ce niveau-là. C'est sur l'emplacement de l'ancien chemin Bénech. Il y a fort longtemps, le chemin Bénech passait par là, il s'agit de cette emprise-là.

M. Fédou : donc ça, nous le lui donnons ?

Mme la Maire : en partie.

M. Séverac : nous lui donnons contre 7 200 €. Par contre, ce qu'elle nous donne, c'est pour l'euro symbolique. Mais, l'emprise de l'ancien chemin Bénech est en partie conservée de manière à permettre le débouché de la piste cyclable du chemin Bénech qui sera réaménagée dans un futur proche, la connexion avec le REV (Réseau Express Vélo) qui passera à cet endroit. Donc, nous ne lui vendons qu'une petite partie.

Mme la Maire : cela a donc été estimé par le service des Domaines.

M. Séverac : de fait, le parking sera réduit par rapport à ce qu'il est aujourd'hui.

Mme Marnac : pardon, vous parlez du REV. Le REV, en fait, il vient en limite de la petite bordurette ?

Mme la Maire : ça, c'est l'affaire du Département.

Mme Marnac : parce que du coup, ça ne mangerait pas sur ... si nous le vendons pour qu'après il nous le prenne ...

Mme la Maire : ... il s'alignerait sur le REV. En fait, pour ce qui concerne la zone qui se trouve au droit de la propriété ALTÉAL, c'est clair que ce sera une largeur réduite. Cela ne correspondra pas au REV tel que l'envisage le Département. Donc, l'idée est de continuer à s'aligner sur cette largeur-là jusqu'à arriver au rond-point Bénech. C'est l'affaire du Département.

**M. Bonnet** : je vais revenir un peu sur les propos précédents. Vous nous présentez un projet caché derrière un échange de parcelles, un projet d'aménagement, même si vous dites a minima, je pense que ce n'est pas à minima. Nous avons évoqué ce sujet sur nos réseaux sociaux, comme vous le faites vous aussi sur certains projets ; nous avons eu des retours quand même de la population sur ce projet, des personnes qui sont sacrément étonnées. Vous avez fait une présentation rapide, une présentation je dis bien, au Conseil de Quartier où il y a quand même très peu de personnes. Vous dites que vous faites du participatif, que vous faites intervenir les gens, les Élus, vous faites intervenir les Conseils de Quartiers, vous présentez un projet. Et aujourd'hui, donc, sous le couvert de cet échange de parcelles. Ce que nous ne comprenons pas non plus c'est qu'effectivement Mme LOSIO paye 7 200 € alors qu'elle, elle fait cadeau d'une parcelle à côté. Nous avons du mal à comprendre la manipulation. Pourquoi n'avons-nous pas fait un échange pur et simple plutôt que de faire une vente ? Après, nous pouvons chercher de l'argent un peu partout, mais à un moment donné il faut peut-être savoir faire des efforts aussi avec les gens qui en font pour la commune.

Du coup, par manque d'éléments sur ce projet que nous n'avons pas travaillé en commun, et par rapport aux réactions que nous avons eues suite à notre publication, nous nous abstenons sur ce point-là.

**Mme la Maire** : je voudrais juste vous rappeler, M. BONNET, que lorsque nous vendons un bien appartenant à la commune, nous avons l'obligation de demander l'avis des Domaines, et nous avons également l'obligation de nous y tenir avec une baisse de 20 % possible par rapport au prix qui nous est fixé. Donc, nous avons discuté avec le service des Domaines pour essayer d'obtenir le prix juste. Donc, la SCI SOLIO a validé le montant de 7 200 € qui lui était proposé après renégociations avec le service des Domaines puisque nous l'avons sollicité sur le sujet.

**M. Bonnet** : il me semblait que vous aviez donné un montant bien plus élevé que cela pour la sollicitation du service des Domaines.

**Mme la Maire** : c'est bien pour cela que nous nous sommes rapprochés du service des Domaines parce que

...

**M. Bonnet** : ... c'est bien ce que je dis ...

**Mme la Maire** : ... la proposition était tellement élevée qu'elle nous paraissait parfaitement injustifiée par rapport à ce que la SCI SOLIO souhaitait nous acheter. Nous avons donc trouvé un compromis avec le service des Domaines et la SCI SOLIO, qui aujourd'hui satisfait toutes les parties.

**M. Bonnet** : le point n'est pas là. C'est que vous nous aviez dit, je ne sais plus sur quel point, que le service des Domaines ne se prononçait pas sur des montants inférieurs à 60 ou 100 000 €. Et là, nous sommes sur un tarif de 7 200 €. Je ne pense pas qu'il ait proposé un tarif de 100 000 € pour ces trois places de parking, à l'époque.

**La Directrice Générale des Services** : en fait, cela est différent si nous achetons ou si nous vendons. Pour les ventes, nous devons obligatoirement saisir l'avis du service des Domaines.

**M. Bonnet** : là, c'est un échange ? Il n'y a pas possibilité de faire ...

**Mme la Maire** : ... non, nous ne sommes pas sur les mêmes surfaces et le même usage, M. BONNET.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée BR n° 58 sise 1685 route de Tarbes pour l'euro symbolique.

|             |              |                                   |
|-------------|--------------|-----------------------------------|
| <b>VOTE</b> | Pour :       | 30                                |
|             | Contre :     | 0                                 |
|             | Abstention : | 3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet) |

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désaffecter une partie de voirie située sur la parcelle cadastrée BR DP sise 1685 route de Tarbes, de prononcer son déclassement du domaine public communal et d'autoriser sa cession pour la somme de 7 200 €.

|             |              |                                   |
|-------------|--------------|-----------------------------------|
| <b>VOTE</b> | Pour :       | 30                                |
|             | Contre :     | 0                                 |
|             | Abstention : | 3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet) |

## 11 - MOTION RELATIVE A LA RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (délibération n° 2023-031)

**M. Séverac** : comme vous le savez sans doute, et que vous avez pu lire dans la note de synthèse, le Conseil Communautaire du Muretain Agglo, lors de sa séance du 2 février 2023, a adopté une motion concernant les travaux en cours du SCoT et a souhaité qu'elle soit reprise et débattue dans les Conseils Municipaux, et que nous lui apportions donc soutien.

Je ne sais pas s'il faut vous lire la motion ou si vous avez lu celle du Muretain Agglo. Nous vous proposons donc d'adopter une motion du Conseil Municipal pour soutenir la position du Conseil Communautaire du Muretain Agglo, à savoir :

"La révision du SCoT doit prendre en compte les objectifs ambitieux de la Loi Climat et Résilience, mais doit tracer des perspectives de développement solidaire pour l'ensemble des territoires composant la GAT (Grande Agglomération Toulousaine), dans laquelle nous sommes fondus, dont le Muretain Agglo, et répondre aux grands enjeux d'un rééquilibrage nécessaire entre eux, ainsi qu'au sein des différents EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), et donc au sein de notre agglo aussi : rééquilibrage du développement économique, et notamment du ratio emploi-habitant, des mobilités, en particulier des transports en commun, et aussi des accès aux services, à l'éducation, au sport, à la culture de l'ensemble des habitants de notre territoire."

Voilà donc en quelques mots cette motion que nous vous proposons du Conseil Municipal. Si vous voulez, nous relisons celle du Muretain Agglo pour ceux qui ne l'ont pas lue ... Ce que nous ajoutons spécifiquement, c'est que le Conseil Municipal de Fonsorbes apporte son soutien en disant qu'effectivement la révision du SCoT doit prendre en compte les objectifs ambitieux de la Loi, mais doit tracer des perspectives de développement solidaire pour l'ensemble des territoires composant la Grande Agglomération Toulousaine, dont le Muretain Agglo et répondre aux grands enjeux d'un rééquilibrage nécessaire entre eux, ainsi qu'au sein des différents EPCI : rééquilibrage du développement économique, emploi, mobilités, accès aux services.

**Mme la Maire** : il faut savoir que les possibilités que nous aurons de développement seront discutées entre les EPCI, la Métropole, le SICOVAL, le Muretain Agglo, etc, ce qui est une chose. Mais, une fois que les possibilités de développement auront été accordées à chacun des EPCI, il y aura également des discussions au sein des EPCI. Il sera donc nécessaire de faire valoir la position qu'est la nôtre avec les besoins que nous avons et l'identité qu'est la nôtre, à savoir un pôle de centralité. Nous avons donc ces besoins importants, il faudra que nous soyons en capacité de les faire valoir au sein du Muretain Agglo. Nous le leur rappelons de manière extrêmement régulière.

Y a-t-il des interventions ?

**M. Pilet** : oui. Encore une fois, en lisant cette délibération, nous pourrions en être d'accord et elle pourrait satisfaire. Sauf qu'elle sous-tend beaucoup de choses qui ne sont pas claires à notre sens. Elle sous-tend un enjeu de combat entre le Président du Muretain Agglo et le Président de la Métropole, où là nous sentons qu'une rivalité assez forte s'est créée. Mais, surtout, elle va vers une non remise en cause du système dans lequel nous sommes et du système de développement que nous voulons, qui soient en lien avec la protection de la nature, de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique. Ce que ce texte sous-tend et ce qui a été débattu lors du Conseil Communautaire, c'est d'avoir des espaces pour faire du développement économique et pour rester sur des schémas qui, à notre sens, sont à revoir, à réinterroger, et que l'on ne prend pas en compte les enjeux futurs de ce que doit être un développement qui protège notre planète. La seule vue de dire qu'il faut faire du développement économique pur, je pense que tout cela il faut l'interroger, il faut revenir à des choses, même si cela ne fait pas plaisir, entendre les termes de sobriété, de revoir les choses autrement. Et nous avons beaucoup plus d'inconnues que de réponses.

Il nous semble que la Région a sorti un document qui a été validé, qui fixe des orientations, qui est le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalités des Territoires), qui permettrait sûrement de répondre à toutes les questions qui se posent. Il n'apparaît nulle part, il n'est jamais sollicité, et il permettrait, peut-être, nous sommes très prudents, de sortir de ces embuches. Donc, en l'état, cette formalisation, la façon dont elle a été présentée aussi en Conseil Communautaire dans une guerre de Présidents, nous allons le dire comme cela pour ne pas le dire de manière plus triviale, nous, nous nous abstenons parce qu'il faut passer à une autre dimension. Et nous vous invitons, je m'adresse aux Conseillers Communautaires qui siègent sur le Muretain Agglo, à peut-être inviter un représentant de la Région sur un prochain Conseil Communautaire pour qu'il vous présente ses projets, de voir comment cela peut s'harmoniser ; parce que sur le SRADDET, il y a tout.

**M. Séverac** : le SRADDET est aussi en révision de par la mise en œuvre de la Loi Climat et Résilience. Il se situe à un niveau supérieur de celui du SCoT, le SCoT devant être en cohérence avec le SRADDET. C'est un débat un peu technique. Il y a le débat politique, puis il y a le débat administratif sur l'échelle des normes et les rapports de comptabilité entre documents.

Concernant la motion prise par le Conseil Communautaire, c'est sûr qu'elle n'est pas une motion politique large interrogeant le mode de développement actuel ou autre, sa volonté et son intérêt sont de peser dans les débats qui ont lieu ici et maintenant sur le SCoT, qui doit être adopté dans les mois qui viennent parce que les échéances sont régulièrement reportées. Ce devait être en avril-mai, mais cela risque d'être en juin ou en septembre. Mais, c'est l'élaboration d'un document qui va fermer des portes et figer des choses, quel que soit

le mode de développement qui derrière pourra être mis en place. Effectivement, la motion ne répond pas au mode global de développement, mais elle pose la question de la nécessité du rééquilibrage au sein de cette Grande Agglomération Toulousaine des territoires, les uns par rapport aux autres, et de la manière solidaire d'aborder ces enjeux-là, auxquels tout le monde sera confronté. Mais, certains sont un peu mieux armés que d'autres pour y faire face.

**Mme la Maire** : en matière de réflexion, si nous nous posons effectivement en termes de développement durable, rapprocher l'emploi et l'habitant est quand même quelque chose d'important. Nous, ici, nous savons que nous sommes en déficit d'emplois. Certains des Fonsorbais qui vont travailler sur Colomiers, Blagnac, etc, qui passent beaucoup de temps sur la rocade et qui participent à la pollution atmosphérique de la grande métropole, seraient fort probablement intéressés de pouvoir travailler sur site. D'autres qui n'auraient pas d'emploi, seraient satisfaits de trouver de l'emploi sur Fonsorbes. Donc, cela participe également, fort probablement, à une amélioration de la qualité de vie des gens. Donc, nous ne pouvons pas ne pas l'appréhender également de cette façon-là.

**M. Pilet** : oui, tout à fait, mais du coup c'est l'application et travailler à travers ce plan qu'a élaboré la Région, qui est actuellement en révision, qui est intéressant et qui justement pose ces enjeux-là. Mais, je pense qu'il faut le voir à l'échelle de la Région, je pense qu'il faut être un peu candide de penser que nous pouvons, même une collectivité comme le Muretain Agglo, à part centraliser les choses autour du Muretain, à arriver seuls à permettre que l'emploi se répartisse sur l'emploi du territoire. Je pense que là, c'est d'une naïveté énorme. Cela ne peut se faire que dans un plan concerté avec des moyens, parce qu'il y a les transports, il y a la protection de l'environnement, il y a le développement des filières courtes, etc. Je pense que nous disons la même chose, mais là c'est pris dans le jeu politique de très bas niveau, je fais référence à tout ce que j'ai entendu au Conseil Communautaire, et nous étions bien loin de tous les enjeux que nous sommes en train de voir là.

**Mme la Maire** : non, je ne crois que nous puissions dire cela, M. PILET.

**M. Pilet** : si.

**M. Mailhé** : nous pouvons avoir ta vision, c'est un jeu politique, mais pas que. Le SCoT est en train d'être révisé, donc maintenant il faut prendre les motions, il faut se battre, il faut se battre pour que le Muretain Agglo puisse faire bouger les lignes. Et, comme nous le disions, pouvoir rapprocher l'emploi et l'habitant, et éviter tous ces problèmes de circulation. Mais au-delà de tout cela, il faut se battre maintenant, mais tu as raison aussi, dans l'avenir il faudra intégrer la notion de la Région pour pouvoir évoluer. Mais, à l'heure actuelle, si je lis bien la motion, son principal sujet est de créer de l'emploi sur notre territoire. Jusqu'à preuve du contraire, ou je ne le sais pas encore, ou vous allez me le dire, nous sommes au Muretain Agglo. Alors, s'il y a un combat politique, j'en suis content parce que cela défend de fait le Muretain Agglo. Le second plan sera de savoir si nous, nous sommes en capacité et si nous avons la niaque, comme le dit souvent notre Président de Région, puisque tu veux travailler avec la Région, d'aller chercher les emplois au sein du Muretain Agglo. Je pense que si nous nous battons tous ensemble, les trois groupes, dans l'avenir nous aurons cette capacité-là, j'en suis persuadé. Je ne suis pas si naïf que ce que nous pouvons penser. Je pense que nous pourrions rapprocher l'emploi aux habitants Fonsorbais. La seule limite, elle est structurelle sur Fonsorbes, ce sont les hectares que nous pouvons y consacrer. Comme dans une maison, nous ne pourrions pas pousser. Donc, il va falloir, et c'est ce que je demande, tout est lié avec le PLU, regarder maintenant quels sont les hectares que nous pouvons consacrer à l'économie pour rapprocher l'emploi à l'habitant pour pouvoir dire, après la révision du SCoT, que nous avons des hectares. Franchement, étant habitant de Fonsorbes, si mes enfants étaient là, s'ils avaient eu un emploi à proximité, ils ne seraient pas partis ; c'est le contraire qui s'est passé parce que nous sommes carrément en déficit d'emplois, et sur Fonsorbes, et sur le Muretain Agglo. Donc, cette motion est un premier pas, nous nous battons pour le SCoT ...

**M. Pilet** : ... 15 000 nouveaux habitants qui arrivent sur ...

**M. Mailhé** : ... je finis. Tu n'aimes pas lorsqu'on te coupe ...

**M. Pilet** : ... oui, tu as raison.

**M. Mailhé** : donc, nous nous battons pour cette motion. Le Président du Muretain Agglo a ce côté politique, mais cela sert l'agglo, cela sert Fonsorbes. Après, le voir dans une dimension plus grande avec la Région, tu as entièrement raison, mais là, le SCoT n'attendra pas. Alors, que faisons-nous ?

**M. Pilet** : le SRADDET va s'imposer sur le SCoT. Nous voyons bien que tous ces enjeux sont dans une dynamique d'aménagement du territoire qui dépasse les petites communes de 12 000 habitants, et même une agglo de 120 000 habitants. Et si nous voyons ce qu'il se passe sur le Muretain Agglo, excusez-moi, mais toutes les zones de développement se font sur le Muretain Agglo, sans que les transports ne soient développés ; tous les projets, même de mobilité douce, sont axés sur le Muretain Agglo ...

**Mme la Maire** : ... cela évolue, cela bouge M. PILET.

**M. Pilet** : cela bouge, mais très ...

**M. Mailhé** s'exprime hors micro ...

**M. Pilet** : et sur l'habitat, nous voyons ce qu'a fait le Maire de la ville de Muret en rénovant un quartier qui va entraîner un déplacement de populations sur l'ensemble des autres communes du Muretain Agglo, si j'ai bien tout compris, avec des populations qui ont certaines difficultés, et que les communes qui vont devoir les accueillir n'ont pas les infrastructures et les équipements sociaux pour aider ces personnes-là. C'est vrai que nous pouvons être confiants, mais là, je ne sais pas ce que vous en pensez, le déplacement, si j'ai bien compris, des populations qui sont le plus en difficultés, pour lesquelles des moyens spécifiques sont donnés, qui sont indispensables, les répartir sur l'ensemble du Muretain Agglo sans la garantie derrière qu'il y ait les infrastructures sociales pour accompagner, moi, cela m'inquiète. Je n'ai pas entendu, peut-être que cela s'est discuté dans les Bureaux Communautaires ou autres, qu'il y aurait un soutien à toutes les communes qui allaient devoir accueillir ces personnes-là.

**M. Mailhé** : cela engendre beaucoup de choses. Cela engendre aussi de fermer les yeux sur la politique transports, avec un PDU (Plan de Déplacements Urbains) retoqué qu'il va falloir refaire. Si nous disons non, si nous laissons le SCoT comme il est, après nous dirons "oh, on n'a que deux lignes à Fonsorbes, et comment on fait pour aller en ville parce que mon emploi est en ville ? Je mets une heure, je prends ma voiture, je pollue". A un moment donné, il va falloir rester réaliste et les pieds sur terre. Là, il faut se battre à l'heure actuelle pour ramener de l'emploi dans notre territoire, c'est une priorité. Après, nous pouvons avancer et prendre de la hauteur, comme tu le dis. Mais pour moi, la priorité à l'heure actuelle, est que nous sommes en déficit en transports publics, c'est une réalité, nous sommes en déficit d'emplois, nous sommes en déficit d'activités économiques, nous ne pourrions pas pallier la croissance de la population. Alors, comment faisons-nous si nous nous disons "on attend et on retravaille avec la Région" ?

**M. Pilet** : ce que nous avons dit, c'est que ce sont le contenu et le terme qui ne vont pas. Cela ne pose pas les bonnes choses, cela ne défend pas les bonnes choses, et cela ne les défend pas correctement.

**M. Séverac** : je n'ai pas trop d'inquiétude sur le fait que le SCoT sera conforme au SRADDET. Cela n'empêchera pas que, tout conforme au SRADDET qu'il sera, il organise une répartition des espaces en son sein et entre les EPCI et les différents territoires qui peut contribuer à bloquer le développement dans certains endroits pour le faciliter à d'autres ; c'est déjà ce qui existe. Aujourd'hui, si nous regardons l'évolution du ratio emploi-habitant sur les grands EPCI, Muret, SICOVAL, Toulouse, sur les dernières années, il n'y a pas photo : cela se dégrade au Muretain, cela progresse au SICOVAL, et à Toulouse cela se maintient. Donc, des politiques sont en œuvre aujourd'hui, et, le SCoT, tel qu'il est élaboré, ne fait qu'entériner ou prolonger. L'intérêt de cette prise de position du Muretain Agglo est aussi un peu de bousculer l'ordre du débat de manière à ce que soit pris en compte de manière plus sérieuse l'ensemble des territoires. Si vous regardez l'AUAT (Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse), qui a publié récemment de nouveaux outils pour calculer les hectares consommés dans les dix dernières années et une note de conjoncture qui date de la semaine dernière, il apparaît aussi clairement que sur un certain nombre d'endroits le Muretain Agglo est à la traîne sur tout un tas de données par rapport aux autres agglos de la région, pas que du SCoT. Cela ne veut pas dire que tout est réglé quand on fait une prise de position ou une motion, personne ne le pense. L'idée est de pointer la question à un moment donné de manière à ce que les propositions qui seront faites dans le cadre du SCoT soient réévaluées dans un sens plus rééquilibré, parce qu'il y en a besoin dans le territoire de la GAT, comme il y en a besoin dans toute la région aussi, parce que dans la région il y a des territoires qui méritent d'avoir des moyens de développement qu'ils n'ont pas aujourd'hui, quand d'autres les cumulent, tout en prenant en compte les spécificités, les nécessités de développement environnemental. Si nous ne faisons rien, le SCoT passera.

**Mme la Maire** : si nous ne faisons rien, nous continuerons en périphérie de la métropole d'accueillir de la population sans pouvoir lui proposer d'emploi.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une motion relative à la révision du SCoT.

|             |                     |                                   |
|-------------|---------------------|-----------------------------------|
| <b>VOTE</b> | <b>Pour :</b>       | 30                                |
|             | <b>Contre :</b>     | 0                                 |
|             | <b>Abstention :</b> | 3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet) |

**12 - TRAVAUX DU SDEHG - RÉNOVATION DES LANTERNES DU JARDIN DU CALVAIRE (délibération n° 2023-032)**

**Mme la Maire** : nous allons essayer de ne pas rentrer dans le détail de tous les différents points.

**M. Gauthier** : les dossiers suivants ont été examinés par la commission urbanisme et VRD lors de la réunion du 22 février 2023.

Nous avons sollicité le SDEHG pour la rénovation des lanternes du Jardin du Calvaire. Aussi, cet organisme a réalisé l'étude.

Il est donc proposé d'approuver ce projet, et de s'engager sur la participation financière de la commune pour ces travaux.

Le dossier du SDEHG était annexé à la convocation du Conseil Municipal ainsi que la note de présentation.

**Mme la Maire** : la participation de la commune s'élève à 7 650,00 €.

Je suppose que vous avez tous vu ces dossiers. Nous votons point par point ou nous les voterons à la fin ?

**M. Bonnet** : nous allons peut-être les voter point par point parce que nous avons une petite réflexion préalable de la suite. Lors du jour de la commission, le point n° 15 n'avait pas été donné. Nous l'avons découvert le jour de la commission.

**Mme la Maire** : je peux vous assurer que les gens de la rue de Charmes vont être ravis que les travaux s'y fassent compte-tenu ...

**M. Bonnet** : ... que les travaux soient faits, c'est ce qui nous a été dit. Vous nous faites voter aujourd'hui ces travaux-là alors qu'ils sont déjà réalisés. Nous le redisons : en commission, soit nous avons un ordre du jour exhaustif, sinon nous n'avons pas à regarder ces points-là. En plus, de fait, pour ce point-là vous dites qu'ils seront contents, mais c'est déjà fait, à priori depuis quelques mois.

**Mme la Maire** : sachant qu'ils ont attendu ces travaux-là de longs mois.

**M. Bonnet** : d'accord. Mais il y a quand même des règles de fonctionnement au sein du Conseil Municipal, des points doivent être votés, ceux-ci en font partie, et on ne fait pas les travaux par anticipation sans qu'il n'y ait une validation du Conseil Municipal. C'est le cas pour le point n° 15.

**Mme la Maire** propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG portant sur la rénovation des lanternes du Jardin du Calvaire.

|             |              |    |
|-------------|--------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :       | 33 |
|             | Contre :     | 0  |
|             | Abstention : | 0  |

### 13 - TRAVAUX DU SDEHG - CRÉATION D'UN RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE PARKING DE LA BASCULE (délibération n° 2023-033)

**M. Gauthier** : le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération portant sur la création d'un réseau d'éclairage public sur le parking de la Bascule, suite à notre demande en date du 13 décembre 2022.

Il est donc proposé d'approuver ce projet, et de s'engager sur la participation financière de la commune pour ces travaux.

Le dossier du SDEHG était annexé à la convocation du Conseil Municipal ainsi que la note de présentation.

**Mme la Maire** : la participation de la commune s'élève à 13 453,00 €.

**Mme la Maire** propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG portant sur la création d'un réseau d'éclairage public sur le parking de la Bascule.

|             |              |    |
|-------------|--------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :       | 33 |
|             | Contre :     | 0  |
|             | Abstention : | 0  |

**Mme la Maire** : je suppose que vous avez vu le parking de la Bascule, il va pouvoir être utilisé très rapidement par les riverains.

### 14 - TRAVAUX DU SDEHG - RÉNOVATION DE LA BOUCLE HORS SERVICE DU CHEMIN MARIAL AU FEU N° 2 (délibération n° 2023-034)

**M. Gautier** : le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération portant sur la rénovation de la boucle hors service du chemin Marial au feu n° 2, suite à notre demande en date du 1<sup>er</sup> août 2022.

Aussi, il est proposé d'approuver ce projet, et de s'engager sur la participation financière de la commune pour ces travaux.

Le dossier du SDEHG était annexé à la convocation du Conseil Municipal ainsi que la note de présentation.

**Mme la Maire** : la participation de la commune s'élève à 1 114,00 €.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG portant sur la rénovation de la boucle hors service du chemin Marial au feu n° 2.

|             |              |    |
|-------------|--------------|----|
| <b>VOIE</b> | Pour :       | 33 |
|             | Contre :     | 0  |
|             | Abstention : | 0  |

**15 – TRAVAUX DU SDEHG – REMPLACEMENT D'UN CÂBLE RUE DES CHARMES (délibération n° 2023-035)**

**M. Gauthier :** le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération portant sur le remplacement d'un câble situé entre les Points Lumineux 1706 et 1707 rue des Charmes, suite à notre demande en date du 2 janvier 2023.

Il est donc proposé d'approuver le projet, et de s'engager sur la participation financière de la commune pour ces travaux.

Le dossier du SDEHG était annexé à la convocation du Conseil Municipal ainsi que la note de présentation.

**M. Pilet :** nous sommes bien d'accord que ces travaux ont été réalisés ?

**M. Gauthier :** pour la rue des Charmes, oui.

**M. Pilet :** je pense donc qu'il faut revoir la présentation, c'est accepter le financement de travaux qui sont déjà réalisés. Ce n'est pas un projet, c'est réalisé.

**Mme la Maire :** je n'ai pas la réponse.

**M. Pilet :** ce n'est pas un projet, nous sommes bien d'accord, c'est réalisé ?

**Mme la Maire :** je n'ai pas la réponse.

**M. Mailhé :** oui, nous pouvons modifier la note de synthèse en disant "validation des travaux suivant le devis présenté par le SDEHG." Oui, c'est une réalité. Par contre, ces travaux ont été réalisés quand ? ... Il y a une tranchée, tout ... Je ne suis pas contre les travaux, il les fallait, loin de là.

**M. Gauthier :** au mois de février.

**M. Mailhé :** d'accord. Parce que je regardais le courrier, il est arrivé le 15 février. S'ils ont été réalisés avant ...

**M. Gauthier :** non, fin février.

**M. Mailhé :** après, nous ne pouvons pas reprocher au SDEHG d'avoir été réactif par rapport à son courrier. C'est difficile avec le SDEHG.

**Mme la Maire :** pour le coup, il a mis beaucoup de temps, les riverains de la rue des Charmes sont restés dans l'obscurité un certain temps.

**M. Gauthier :** pendant un an.

**M. Mailhé :** est-ce que nous pourrions avoir la date ? Vous pouvez modifier la note de synthèse, je pense que, oui, c'est une validation du financement, c'est sûr. Mais, je serais intéressé d'avoir la date par rapport au courrier.

**Mme la Maire :** nous vous ferons passer cela. Je le mets aux voix.

**M. Mailhé :** ... si cela a été fait avant, je pense qu'il y aurait un problème avec le SDEHG, parce qu'il aurait pu nous présenter ce qu'il voulait. Ce serait intéressant d'avoir la date et d'être sûr que ce soit cohérent.

**Mme la Maire :** d'accord. Philippe dit "pour une fois qu'il était réactif". Sauf que cela date ...

**M. Gauthier :** d'un an.

**Mme la Maire :** la demande de travaux est bien antérieure. Un an.

Je le mets aux voix. De toute façon, nous allons payer bien-entendu le SDEHG.

**M. Pilet :** nous, nous ne participons pas au vote puisque cela ne correspond à rien. Je rappelle qu'il est écrit que la demande de la commune date du 2 janvier 2023.

**Mme la Maire :** non, la demande de travaux est bien antérieure à cela. Peut-être que l'erreur est 2023 au lieu de 2022. Nous le vérifierons et nous vous le dirons. De toute façon, nous allons payer le SDEHG pour ces travaux.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le paiement des travaux faits par le SDEHG portant sur le remplacement d'un câble rue des Charmes.

|             |                              |                                   |
|-------------|------------------------------|-----------------------------------|
| <b>VOTE</b> | Pour :                       | 30                                |
|             | Contre :                     | 0                                 |
|             | Abstention :                 | 0                                 |
|             | Ne participent pas au vote : | 3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet) |

**16 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT**

M. Pilet : excusez-moi. Il y a "intercommunalité", mais il n'y a pas de point. Cela veut dire qu'il n'y a rien à évoquer sur l'intercommunalité ?

Mme la Maire : non. Je suis même étonnée que vous ayez le point intercommunalité, nous avons demandé à ce qu'il soit supprimé. Donc, vous n'auriez pas dû l'avoir, il n'y a rien de particulier sur l'intercommunalité, aujourd'hui.

Mme la Maire :

- Décision Municipale n° 2023-03 du 6 février 2023 : marché public pour la fourniture de produits alimentaires et boissons 2021-2024 - avenant n° 1
- Décision Municipale n° 2023-04 du 15 février 2023 : marché de travaux pour la rénovation d'une façade du groupe scolaire de Cantelauze

Ce n'est pas "groupe scolaire de Cantelauze", c'est du Centre de Loisirs. Il s'agit de la façade qui donne sur la cour de l'école élémentaire.

M. Pilet : la façade du groupe scolaire de Cantelauze ?

Mme la Maire : non, ce n'est pas la façade du groupe scolaire de Cantelauze, c'est la façade du Centre de Loisirs. C'est le mur qui est mitoyen avec la cour de l'école maternelle de Cantelauze. Vous avez dû remarquer qu'il y a des barrières le long du mur puisque des briques sont tombées. Nous rénovons donc le mur en question. Donc, la décision municipale concerne cette rénovation-là.

M. Bonnet : l'objet, c'est bien "DM n° 2023-04 : marché de travaux pour la rénovation d'une façade du groupe scolaire de Cantelauze". Donc, la DM a été signée comme cela de votre main. Donc, nous étions étonnés de voir cela, que ce soit dissocié totalement de l'appel d'offres ...

Mme la Maire : ... c'est bien pour cela que je le corrige là. L'appellation donnée par les services est "groupe scolaire de Cantelauze", c'est une erreur, si je l'ai signée, c'est une erreur de ma part également, je vous le corrige là, c'est le mur mitoyen de la cour de l'école maternelle, de la chapelle ou du chai.

**17 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES**

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Nous voudrions avoir un point sur le marché et les actions prises pour le redynamiser. L'Élu en charge de ce sujet évoque un déplacement du marché, qu'en est-il ? La barrière récemment installée a été enlevée, pour quel motif ?

M. Louzon :

Point sur le marché

Le traiteur nous a signalé son départ pour un nouveau marché proche de son domicile le mois dernier.

Nous sommes en attente de réponse d'un nouveau traiteur.

L'absence non justifiée durant 3 marchés du fromager amène le retrait de l'autorisation de l'occupation de l'emplacement. Nous pouvons maintenant prospecter un nouveau fromager.

Samedi dernier un nouveau poissonnier s'est installé.

Les actions prises pour le redynamiser

Des actions de communication sont en cours de programmation. Vous les verrez prochainement, nous vous les communiquerons.

L'Élu en charge de ce sujet évoque un déplacement du marché, qu'en est-il ?

Je n'ai pas d'évocation de déplacement de marché, par contre, plusieurs personnes (commerçants, clients, agents et Élus) demandent s'il est possible de réfléchir sur la possibilité de positionner le marché sur le grand parking du Trépadé, donc de changer l'emplacement du marché de la petite vers la grande place du Trépadé.

Cette demande a été en partie motivée à partir de l'évènement du marché nocturne gourmand et artisanal de juillet 2022.

L'Élu et le placier ont donc demandé aux commerçants et au Comité des Fêtes leurs avis. Le but de la réflexion est d'analyser les points positifs et les points négatifs du déplacement. Il n'y aura pas de déplacement sans accord des commerçants. La synthèse de la réflexion du déplacement sera évoquée lors d'une prochaine commission.

**La barrière récemment installée a été enlevée ; pour quel motif ?**

Cette barrière n'était plus utilisée. Afin d'éviter les détériorations, elle a été démontée.

**M. Pilet** : nous, ce que nous avons compris de l'attente des commerçants, mais aussi de Fonsorbais avec qui nous avons échangé, ce serait plutôt de déplacer le marché vers la route de Tarbes, le Crédit Agricole, pour un objectif de meilleure visibilité, de gagner des places car s'ils se décalent, nous gagnons une partie des places sur le petit parking du Trépadé comme vous l'avez appelé. Donc, nous nous permettons de transmettre cette demande qui n'émane pas de nous mais des commerçants et des personnes avec qui nous en avons discuté.

**M. Louzon** s'exprime hors micro : ...

**M. Pilet** : non, de plusieurs commerçants ; c'est l'idée qui vient d'une commerçante, qui l'a évoquée avec d'autres commerçants et qui ont trouvé l'idée relativement intéressante et qui, je crois, correspond à ce que vous aviez évoqué tout à fait au début, de l'implanter route de Tarbes, qui était en mon sens une très bonne idée. Je ne sais pas pour quelle raison cela n'avait pas été fait. Mais là du coup, des personnes que nous avons interrogées pour avoir leur avis, trouvaient cela pertinent. Cela libérerait des places supplémentaires. Donc, nous relayons cette demande de plusieurs personnes.

**M. Baë** : les avis sont quand même très partagés sur le sujet, et parfois extrêmement contradictoires. C'est vrai que la notion de visibilité a été évoquée à plusieurs reprises. J'ai encore eu au téléphone cet après-midi une commerçante du marché qui me disait que, selon elle, ce sont des remontées qui lui viennent de personnes venant lui acheter des produits et de ses voisins commerçants avec qui elle en discute, le marché est trop étalé, qu'il faudrait essayer de le recentrer, qu'il faudrait que ce soit plus chaleureux. Effectivement, l'idée de le déplacer vers la salle du Trépadé est, selon certains commerçants, une bonne chose parce que cela permettrait justement de le recentrer, de donner vraiment quelque chose de plus compact et de plus chaleureux, agréable. Et, inversement, d'autres effectivement nous disent qu'ils risquent de perdre en visibilité et qu'il faudrait donc que cela s'associe obligatoirement d'une communication importante de la part de la municipalité pour que les gens aient bien conscience qu'il est à cet endroit-là. Mais, les avis sont vraiment partagés.

**Mme la Maire** : de toute façon, il y aura une commission marché. Vous aurez l'occasion d'en discuter en prenant les avis des uns et des autres.

2. Nous voudrions savoir où en est le projet d'aménagement du terrain communal de Cantelauze. Pouvez-vous nous garantir qu'aucun arbre ne sera abattu pour réaliser les travaux ?

**Mme la Maire** : je vais laisser Paul BRIANTAIS répondre sur le premier point. Sur le deuxième, je crois que nous avons été très clairs là-dessus, il n'y aura pas d'abattage d'arbres pour réaliser les travaux d'aménagement du futur lotissement.

**M. Briantais** : d'autant plus que c'est bien prévu dans l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation), cela fait partie des commentaires qui seront associés à cette OAP.

Pour ce qui est du projet de Cantelauze, à l'heure actuelle nous sommes simplement dans les démarches administratives. Il s'agit de préparer les actes notariés. Nous ne pouvons pas en dire plus pour l'instant, c'est en cours, avec les délais des notaires et des personnes qui les entourent.

**M. Pilet** : merci.

**M. Mailhé** : sur le marché de travaux de la rénovation de la façade, j'aimerais avoir un éclaircissement. Pour 45 000 €, la CAO n'aurait pas dû être avertie ?

**Mme la Maire** : non, c'est pour moins de 60 000 €.

**M. Mailhé** : non, moins de 60 000 € si les travaux sont urgents, et c'est un mail, il y a consensus par mail. Si les travaux ne sont pas urgents, nous en discutons.

**La Directrice Générale des Services** : c'était le cadre fixé pour les avenants. Là, ce n'est pas un avenant, c'est un marché.

**M. Mailhé** : donc, cela n'a aucun rapport avec le règlement que nous avons écrit ?

La Directrice Générale des Services : non, cette procédure qui avait été écrite était pour les avenants.

## 18 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : prochain Conseil Municipal : le 6 avril avec le vote des budgets. Ce sera à 18 h 00.

Mme Bobo : excusez-moi, j'avais une petite question par rapport au parking du cimetière. Les personnes qui prennent le bus au niveau de cet arrêt, normalement, se garent sur ce parking. Là, il est inaccessible. Donc, quand est-ce que nous pourrions arriver à récupérer et arriver à se garer normalement ? Et encore, je dis normalement parce que vu l'état dans lequel il est, nous allons avoir du travail pour le remettre en état.

Mme la Maire : de toute façon, il est prévu qu'il soit refait lorsque les engins arrêteront ...

Mme Bobo : ... il y en a encore pour un moment ? Parce que nous cherchons à nous garer, ce n'est vraiment pas évident, nous ne voulons pas bloquer les commerçants. Vous pouvez nous répondre devant la boulangerie, mais nous ne voulons pas nous garer là justement pour ne pas bloquer les commerçants. Mais il faudrait voir au moins qu'ils nous laissent un côté de libre, accessible.

M. Gauthier : il y a un côté ...

Mme Bobo : ... non, il y a la pelle mécanique en travers et de l'autre côté il y a le gravier et le sable.

M. Gauthier : non, il y a un côté libre.

Mme Bobo : non.

M. Gauthier : tu fais le tour et ...

Mme la Maire : ... non, effectivement, j'y suis passée à pied cet après-midi, ils occupaient les deux côtés.

Mme Bobo : oui.

Mme la Maire : donc, il faut leur rappeler, lors de la prochaine réunion de chantier ...

M. Gauthier : ... je le leur rappellerai demain ...

Mme la Maire : ... l'obligation qu'ils ont de libérer ... oui, je sais de quoi vous allez parler ...

Mme Bobo : ... merci ...

Mme la Maire : ... de l'état du revêtement.

M. Mailhé : oui. Cela a donné quoi la réunion de chantier qui a suivi notre débat au Conseil Municipal ? Qu'est-ce qu'ils en pensent ?

Mme la Maire : le Département est monté au créneau en rappelant, notamment à l'entreprise BSO puisque ce sont des trouées faites particulièrement pour le réseau d'eau, l'obligation qu'elle avait de remettre cela ...

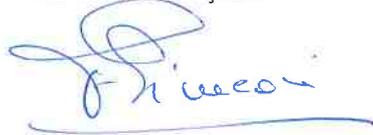
M. Gauthier : l'entreprise MIDI TP a fait le nécessaire, mais l'entreprise BSO n'a pas encore fait le nécessaire, c'est-à-dire le SDEHG.

M. Mailhé : c'est ce que j'allais dire.

Mme la Maire : si vous voulez vous distraire, je vous rappelle que samedi après-midi aura lieu le carnaval, à 16h00, organisé par le Comité des Fêtes, en espérant qu'il ne pleuve pas.  
Je vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Mme la Maire  
SIMÉON Françoise



La Secrétaire de Séance  
LE PRIOL Laëtitia

